

Entre mémoires et commémorations, les Archives cantonales vaudoises en 2014

18	14
19	14
19	64

Du 24 janvier au 31 décembre 2014

Exposition conçue par Gilbert Coutaz
et réalisée avec la collaboration de
Antoinette Dapples Dünner, Olivier Rubin,
Anne Bellanger et Corinne Brélaz



Commémoration

L'histoire du Canton de Vaud en quelques dates commémoratives

Centenaire du canton de Vaud (1803-1903), 2 cartes postales en couleur: Revue du 14 avril 1804 sur Montbenon: Les membres du Petit Conseil remettent les drapeaux aux bataillons d'élite (Corbaz & Cie, Lausanne); Première assermentation du Grand Conseil, le 24 mai 1803, à Lausanne: arrivée du cortège à la Cathédrale, Corbaz & Cie, Lausanne.

Indépendance vaudoise (1798-1898): 4 cartes postales en couleur, Imprimerie Corbaz; Lausanne, Lithographie Magnenat & Fils.

ACV, P 2000 (Cartes postales)/16

Mise en perspective: résonance et posture commémoratives des Archives cantonales vaudoises

Chaque année amène son lot d'anniversaires.

L'année 2014 est particulièrement riche en dates commémoratives.

Ainsi, les 1200 ans de la mort de Charlemagne, les deux cents ans du Congrès de Vienne, les cent ans du début de la Première Guerre mondiale et les cinquante ans de l'Exposition nationale de Lausanne. Chacun de ces événements fait l'objet, d'expositions, colloques et publications, ici et ailleurs en Suisse. Dans ce contexte, il nous a paru opportun de nous interroger sur le rôle des archives et sur la place des Archives cantonales vaudoises par rapport aux années 1814, 1914 et 1964.

Les questions posées par l'exposition:

- archives-documents?
- archives-monuments?
- Archives, lieux d'histoire?
- Archives, lieux de mémoire?
- Quelles archives pour quelles mémoires?
- L'archiviste est-il le garant des futures mémoires et des futures histoires?

Tous les documents d'archives sont des parades à l'oubli et des liens nécessaires entre le passé, le présent et le futur. Ils sont des parts de mémoire de faits, d'événements, de personnes, de lieux. Ils contribuent à transmettre des parts de mémoire dont le contenu reflète la réalité réelle ou ressentie des faits, la sensibilité d'une époque et les convictions d'une personne. Ils sont les traces du passé, mais selon leur utilisation ultérieure, sont des gages d'avenir.

A l'évidence, la lecture des archives est mémorielle et/ou historique, la lecture de l'archiviste doit puiser ses fondements dans la mémoire et l'histoire, s'il entend affirmer et accomplir sa mission: conserver et conseiller.

«Les sociétés, comme les êtres humains, ne peuvent évoluer et se développer que grâce à leur mémoire. C'est elle qui leur permet d'analyser leur passé, de comprendre leur présent, de décider de leur avenir. Pour progresser, il faut regarder derrière soi.

Les archives publiques - qui peuvent contenir des parts d'origine privée - constituent la mémoire de la collectivité. Elles fournissent aux autorités comme aux citoyens les éléments de connaissance et de compréhension de leur passé, proche ou lointain. Cette compréhension est une condition essentielle d'une action politique réfléchie. L'activité législative, l'action du gouvernement, les décisions judiciaires doivent pouvoir se référer aux expériences passées, les analyser et en tirer des conclusions. Les

citoyens, que ce soit directement, par l'intermédiaire de groupes d'intérêt ou par le biais des médias, doivent être en mesure de vérifier après coup l'activité des autorités, en la replaçant dans son contexte.»

(Extrait de: Les enjeux de l'archivage, dans Exposé des motifs et projet de loi sur l'archivage transmis aux Grand Conseil vaudois, novembre 2010).

Mémoire et commémoration, mémoire et histoire sont intimement liées, commémoration et histoire reprenant et interprétant la mémoire.

L'exposition recourt à divers types de documents, d'origine officielle ou privée, de textes formatés par nature ou spontanés, solennels ou marginaux, mémoires individuelles et collectives, tirés des fonds des Archives cantonales vaudoises. Elle les croise délibérément pour multiplier les angles de vue et souligner le besoin de collecter des archives de diverses provenances, les apports et les limites de chacun.

Chaque année commémorée est renseignée par l'état des sources conservées aux Archives cantonales vaudoises. On passe de la domination de l'écrit à la diversité des supports d'information.

Mémoire et commémoration

«Sans vigilance commémorative, l'histoire se balayerait vite.»

(Les lieux de mémoire, sous la direction de Pierre Nora, t. 1, Paris: Gallimard, 1997, p. 29).

La commémoration est d'abord religieuse. «Faites ceci en mémoire de moi».

La question de la mémoire est-elle le résultat du travail de mémoire ou celui du devoir de mémoire? Autrement écrit, comment comprendre la célébration des années 1814, 1914 et 1964? Sont-elles des années légitimées par l'histoire du canton de Vaud ou des reconstructions historiques, sont-elles l'effet de la tyrannie de la mémoire sur les faits ou l'aboutissement des travaux critiques des historiens?

La commémoration n'est jamais neutre, elle comporte toujours une ou plusieurs interprétations du présent, la tentation avouée ou non de relire le passé. Selon l'historien-philosophe, Paul Ricoeur, la commémoration tue l'Histoire.

- Faut-il célébrer l'année 1814, parce que le canton de Vaud fut confirmé dans son existence de canton souverain par le Congrès de Vienne ou bien parce que l'Europe se débarrasse du joug des armées françaises et leur guide emblématique, Napoléon?
- Faut-il vraiment rappeler que la Première Guerre mondiale peut être considérée comme l'événement fondateur du XX^e siècle, qu'elle a engendré un nombre de morts inédit parmi lesquels les civils victimes de formes nouvelles de violence? La nouveauté des armements et des formes de combats mérite-t-elle d'être examinée, alors que la Suisse en fut épargnée, au nom de la reconnaissance de sa neutralité, basée sur le Congrès de Vienne de 1815?
- Rappeler qu'il y a 50 ans se tenait à Lausanne l'Expo 64, est-ce donner à cet événement une réalité commémorative cantonale ou nationale? Si la Guerre de 1914-1918 avait été commémorée durant l'Exposition nationale suisse de 1964, cinquante ans plus tard, il apparaît que le souvenir de l'Expo 64 est inégalement réparti en Suisse et peine à susciter un intérêt large dans le canton de Vaud.

«Tout dans le domaine historique et culturel est devenu prétexte à célébrations, commémorations, et autres manifestations mémorielles.» (idem)

Mais peut-on vraiment tout commémorer, est-ce que cela fait sens de célébrer le début de la Première Guerre mondiale, comme la fin de ladite guerre qui laissait une Europe exsangue et des peuples soucieux de prendre leur revanche? Faut-il commémorer pour figer le passé ou pour éclairer l'avenir?

Il a fallu la commémoration des 50 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que la Suisse fasse un douloureux travail de mémoire. La commémoration ne fait pas que rappeler ou permettre l'identification, elle autorise de nouvelles interprétations.

La vision de l'histoire de la Suisse a changé au moment de rappeler ce qui avait été vécu entre 1939 et 1945.

En ce sens, si la mémoire se cache entre autres dans les archives, si elle est un devoir pour la société, elle est aussi une manière de prendre de la distance avec les faits, de les reconsidérer, voire de démentir les interprétations originelles.

Commémorer, c'est rappeler ce qui a été, ce n'est pas nécessairement célébrer les valeurs et les choix d'alors. Le fait de commémorer n'est-il désormais pas plus important que l'événement commémoré?

L'année 1814: une année politique charnière en Europe, en Suisse et dans le Canton de Vaud

1814 marque la fin du Premier Empire et le début de la Restauration. Avec la chute de Napoléon, le système monarchique va être rétabli et renforcé. Cependant on assistera également au début du parlementarisme. En France, par exemple, les Alliés mettent en place un régime parlementaire et le roi Louis XVIII promeut une charte constitutionnelle. En mai 1814, la paix est conclue avec les Alliés et le Traité de Paris redonne à la France ses frontières de 1792. Le Congrès de Vienne s'ouvre le 18 septembre 1814 sous la direction des quatre puissances victorieuses: Autriche, Prusse, Russie et Grande Bretagne.

En Suisse, de nombreuses voix et cantons (dont Berne) s'élèvent pour demander un retour à l'ancien régime et à la Diète des XIII. Cependant le gouvernement fédéral va maintenir les acquis de l'Acte de Médiation et faire que sorte que les 6 nouveaux cantons, dont le Canton de Vaud, obtiennent des droits égaux à ceux des 13 anciens cantons. Lors du Congrès de Vienne, la Suisse envoie une délégation dirigée par le Zurichois Hans von Reinhard. Elle aura pour tâche de défendre les intérêts de la Confédération auprès du Comité pour les Affaires Suisses composé de six membres. Certains cantons enverront également leur propre délégué (dont Frédéric-César de La Harpe pour les Vaudois). Le Congrès de Vienne va garantir la neutralité perpétuelle de la Suisse et assurer l'intégrité des dix-neuf cantons. Il entérine également le rattachement de Genève, Neuchâtel et du Valais à la Confédération. Les grandes puissances européennes avaient grand intérêt à la création d'un état tampon entre la France et l'Autriche.

Pour les Vaudois, 1814 est une année instable, marquée par la crainte de retomber sous la coupe des Bernois. Au début de l'année, Berne était clairement hostile à la Diète des XIX, mais a ensuite réalisé que les grandes puissances européennes et les autres cantons ne partageaient pas son avis. Après quelques tensions, provocations et contre-provocations, Berne a officiellement reconnu la souveraineté du Canton de Vaud en août 1814.

L'année 1814 dans son contexte

1789	Révolution en France
1789-1791	Banquets révolutionnaires à Rolle en 1790, à Lausanne, en 1791
1792, 10 août	Massacre du 10 août: dissolution des régiments suisses
1798, 23 janvier	Le général français Ménard annonce qu'il se tient à disposition du peuple vaudois
1798, 24 janvier	La République lémanique est proclamée à Lausanne par le Comité de réunion. Le Comité central des villes (Aubonne, Cossonay, Morges, Nyon, Orbe, Payerne et Vevey se joint, le 18 janvier 1798, au Comité central des villes) se charge du gouvernement provisoire du Pays de Vaud, sous l'appellation d'Assemblée provisoire du Pays de Vaud
1798, 26-27 janvier	Les troupes françaises entrent dans le Pays de Vaud, à la suite de l'incident de Thierrens
1798, 25 mars	Prise de Berne par les troupes françaises
1798, 30 mars	Installation des nouvelles autorités du canton du Léman, à Lausanne
1798, 12 avril	Entrée en vigueur de la Constitution helvétique
1802, 19 fév. -15 mai	Insurrection paysanne des Bourla-Papey («brûleurs de papiers»)
1803, 19 février	Acte de Médiation
1803, 10 mars	Proclamation de la souveraineté du canton de Vaud
1803, 14 avril	Première séance du Grand Conseil, à l'Hôtel de Ville de Lausanne. Début des nominations du Petit Conseil
1804, 14 avril	Institution d'une «Fête du 14 avril» pour célébrer l'anniversaire de l'Acte de Médiation

1805, 26 décembre	Dans le cadre du Traité de Presbourg, entre la France et l'Autriche, l'indépendance vaudoise est reconnue une nouvelle fois.
1813, 26 novembre	Proclamation par la Diète de la neutralité de la Suisse
1813, 23 décembre	Abolition de l'Acte de Médiation et restauration des autorités à Berne
1813, 24 décembre	Le nouveau gouvernement bernois demande que les cantons de Vaud et d'Argovie retournent sous sa domination
1813, 27 décembre	Les troupes autrichiennes du général Bubna entrent à Lausanne. Elles passent leur route, impressionnées par le calme régnant dans le canton, la fermeté des autorités et le rejet affirmé du retour à Berne.
1813, 29 décembre	Dix cantons, en marge de la Diète réunie à Zurich, se prononcent pour le maintien du régime des 19 cantons installé par l'Acte de Médiation et de la souveraineté du Canton de Vaud
1815, 1 ^{er} mars	Retour de Napoléon de l'île d'Elbe et début des Cent-Jours: «Les Cent-Jours furent cent années» pour le Canton de Vaud
1815, 22 juin	Seconde abdication de Napoléon
1815, 7 août	Célébration du Pacte fédéral. Le Canton de Vaud pavoise, Genève, Neuchâtel et le Valais entrent dans la Confédération.
1815-1830	Restauration

Première carte publiée du canton de Vaud à l'époque cantonale, 1815

Dessin: Heinrich Keller. Gravure: Johann Jakob Scheurmann

Echelle: environ 1: 475 000

Publication dans Helvetisches Almanach, 1815

ACV, GC (Cartes ou plans isolés)/1579

L'année 1814, l'année de la confirmation de la souveraineté du canton de Vaud

15 février	Nomination d'une constituante chargée de réviser la Constitution de 1803
21 mars	Berne renonce officiellement au canton de Vaud
22 mars	Le Petit Conseil abroge la fête du 14 avril (célébration de l'installation du Grand Conseil, le 14 avril 1803)
31 mars	Les troupes alliées investissent Paris
16 avril	Début de la «longue» Diète qui se terminera le 31 août 1815
31 mai	Traité de Paris: «La Suisse indépendante continuera à se gouverner elle-même»
4 août	Nouvelle Constitution vaudoise. Augmentation du cens électoral. Le Petit Conseil est rebaptisé Conseil d'Etat, le nombre de ses membres passe de 9 à 13.
16 août	Ratification du Pacte fédéral par les cantons. Le canton de Vaud le signera le 31 octobre, en raison de son opposition à un arbitrage extérieur en ce qui concerne le contentieux avec Berne.
24 août	Berne reconnaît l'indépendance du canton de Vaud
23 septembre	Ouverture du Congrès de Vienne qui se terminera le 9 juin 1815

Fonds d'archives en relation avec l'année 1814

- K I 7 bis** Projet de Constitution vaudoise, avec les observations des ministres alliés
- K I 8** Rapport du comité institué pour les affaires de la Suisse (Congrès de Vienne) (1814.01.01-1816.12.31). Contient notamment des mémoires de F.- C. de la Harpe, de Pictet de Rochemont et des mémoires officiels.
- Congrès de Vienne (1813.01.01-1823.12.31)
- Contient entre autres:
- Congrès de Vienne. Déclaration du 20 mars 1815. Traité du 9 juin 1815 1814-1815. Pièces diverses. 1814-1815 (1814-1815)
 - *Difficultés entre Vaud, Argovie et Berne* (1814-1815)
 - Difficultés entre autres anciens cantons sujets (1814)
 - Evénements de 1813-1817, Congrès de Vienne exclu (1813-1817)
- J 203-214** Correspondance des députations à la Diète fédérale (1803-1848)
- Pièce J 204 Correspondance des députations (1806.01.01-1813.12.31)
- Pièce J 205 Correspondance des députations (1813.01.01-1814.12.31)
- Pièce J 206 Correspondance des députations (1815.01.01-1815.12.31)
- J 160-202** Délibérations et préavis du Conseil d'Etat sur les affaires de la Diète fédérale (1803-1849)
- Série J 160-181 Délibérations et préavis du Conseil d'Etat sur les affaires de la Diète fédérale (1803.01.01-1847.12.31)
- Pièce J 163 Délibérations et préavis du Conseil d'Etat (1811.01.01-1813.12.31)

Pièce J 164 Délibérations et préavis du Conseil d'Etat (1813.01.01-1814.12.31)

Pièce J 165 Délibérations et préavis du Conseil d'Etat (1814.01.01-1816.12.31)

J 287 Varia (1803.01.01-1848.12.31)

Carton IX.

- Correspondance du Landammann (1803-1814)
- Agitations (1814-1816)
- Contingent (1809-1814)
- Mission de Messieurs de Reding et d'Escher auprès des puissances alliées (1813-1814).
- Congrès de Chatillon (1814)

P La Harpe (de) La Harpe (famille de) (1387-1916)

- C 1 - C 72: Frédéric-César de La Harpe (1768-1915)

P La Harpe (Edmond de) La Harpe, Edmond de (1322-1941)

- C 1 - C 35: Frédéric-César de La Harpe (1723-1941)

P Veillon Veillon (famille) (1520-1952)

- P Veillon A 2 Agent national; Jean-David Veillon (1798.01.01-1831.12.31)
- P Veillon A 2/47/1 Ordonnances; déchéance de Bonaparte (1814.01.01-1814.12.31)
- P Veillon A 3/12/1 Constitution vaudoise; projets (1814.01.01-1814.12.31)

PP 862 Verrey (Guy) et Redmayne (Marie-Thérèse Jeanne de) (1608-1990)

PP 862/42 Journal personnel de Henri Favre de Thierrens (1781-1850) Ce livre a été copié et annoté par Henri Verrey puis par son fils Jules Henri. Il couvre la période de 1781 à 1850 et retrace les voyages et rencontres faits par Henri Favre.

Tensions entre les Vaudois et les Bernois

1813-1815

Dans la confusion engendrée par la fin de la domination napoléonienne et le retour de l'ordre ancien, Bernois et Vaudois se disputent concernant l'avenir du Canton de Vaud.

- Fin 1813, Berne fait clairement part de sa volonté de voir l'ordre ancien rétabli, et que ses anciennes possessions lui soient restituées. Berne refuse donc de participer à la nouvelle Diète des XIX et estime qu'il faut ré-instaurer la Diète de XIII.
- Vaud et Argovie, inquiets de cette situation, en informent les autres Cantons. Ces derniers leur font part de leur soutien par divers messages début 1814.
- Début juillet Berne, faisant marche arrière, publie une Déclaration concernant ses deux anciennes possessions: Vaud et Argovie. Elle leur rend leur liberté, moyennant des compensations.
- Argovie réagit énergiquement et publie aussitôt une Contre-Déclaration.
- Vaud va également réagir surtout en ce qui concerne les «conditions équitables».
- En août 1814, le Petit Conseil du canton de Vaud s'inquiète de manœuvres militaires importantes faites dans le canton de Berne,
- Mais il souhaite rassurer les diverses autorités cantonales en précisant bien que le Canton de Vaud ne veut attaquer personne:
- Le 24 août 1814, Berne reconnaît l'indépendance du Pays de Vaud.

Les tensions perdureront encore un moment entre les deux cantons, d'une part pour des raisons politiques lors du retour de Napoléon en mars 1815, d'autre part, pour des raisons économiques liée aux demandes de compensation bernoises.

Proclamation du 15 juillet 1814

Le canton de Berne proclame qu'il est *prêt à libérer le beau Pays de Vaud, sous des conditions équitables, si ce pays lui-même ne désire pas de se réunir de nouveau avec Berne*. Comme il démontre préalablement que l'Acte de Médiation a occasionné beaucoup de perte aux Bernois, on comprend bien que, par *conditions équitables*, il sous-entend des compensations financières importantes.

ACV, J (Affaires fédérales)/271, Congrès de Vienne, dossier intitulé *Difficultés entre Vaud, Argovie et Berne* (1814-1815)



Proclamation du 24 juillet 1814

Brouillon de la contre-déclaration que le Petit Conseil du Canton de Vaud va publier en réaction à la Déclaration bernoise, qui, tout en rendant leur liberté définitivement aux vaudois, leur réclame des compensations financières.

ACV, J (Affaires fédérales)/271, Congrès de Vienne, dossier intitulé *Difficultés entre Vaud, Argovie et Berne* (1814-1815)

Circulaire aux autorités du 18 août 1814

Avec cette circulaire à l'état de brouillon, le Petit Conseil du Canton de Vaud souhaite clarifier et rectifier certaines rumeurs propagées par le Canton de Berne: d'une part le Canton de Vaud accepte l'arbitrage concernant les négociations territoriales, d'autre part, il n'est pas en train de préparer une guerre offensive contre Berne.

ACV, J (Affaires fédérales)/271, Congrès de Vienne, dossier intitulé *Difficultés entre Vaud, Argovie et Berne* (1814-1815)

Proclamation du Petit Conseil du Canton de Vaud du 16 avril 1814: une Europe sans Napoléon

Le Petit Conseil proclame, à la demande des Alliés, l'arrêté officiel proclamant la destitution de Napoléon Bonaparte du trône et l'abolition du droit d'hérédité dans sa famille. Il délie également le peuple français du serment de fidélité à l'égard de l'empereur déchu.

ACV, P Veillon (Veillon, famille)/A 2/47/1

CONGRES DE VIENNE

Le congrès de Vienne (18 septembre 1814-9 juin 1815) mit fin à la période des guerres de la Révolution et de l'Empire, qui durait depuis plus de vingt ans et avait vu se succéder six guerres de coalition. Il réorganisa l'Europe, sous la direction des quatre puissances victorieuses (Autriche, Prusse, Russie et Grande-Bretagne) et bientôt aussi de la France. Il ouvrit l'époque de la Restauration.

Ancien Etat vassal de la France, la Suisse était l'un des objets des négociations. Après l'abrogation de l'acte de Médiation, la Confédération, malgré ses divisions internes, avait réussi à conclure à temps, le 9 septembre 1814, le Pacte fédéral, sous la pression des grandes puissances. (...)

Pour traiter les affaires suisses, le congrès instaura un comité de six membres connaissant bien la question, dont le diplomate autrichien et ancien chanoine du chapitre cathédral de Bâle Johann Philipp Nepomuk von Wessenberg (président), le Britannique Stratford Canning et Jean Antoine de Capo d'Istria, représentant du tsar. Les deux derniers, envoyés en Suisse en 1813-1814, avaient activement poussé à la conclusion du Pacte fédéral. Les grandes puissances défendaient leurs propres intérêts et, après les expériences des guerres de coalition, visaient surtout, à côté de la pacification interne de la Suisse, la création d'un Etat neutre et militairement renforcé, apte à faire tampon entre la France et l'Autriche. Après le surprenant retour de Napoléon échappé de l'île d'Elbe au début de mars 1815, une déclaration relative à la Suisse fut arrêtée en toute hâte le 20 mars (la Diète la ratifia le 27 mai 1815); elle sera intégrée le 8 juin 1815 à l'acte final du congrès (art. 74 à 85 et 91-92), ratifié par la Diète le 12 août 1815. (...)

La réorganisation de la Suisse ne s'acheva qu'après la défaite de Napoléon à Waterloo. Au second traité de Paris (20 novembre 1815), les grandes puissances garantirent notamment la neutralité perpétuelle de la Suisse et l'inviolabilité de son territoire. En outre, Genève obtint aux dépens de la France un corridor sur la rive nord du Léman permettant une liaison directe avec la Suisse, ainsi qu'une zone franche douanière dans le Pays de Gex.

En revanche, le congrès ne donna pas suite à nombre de revendications territoriales de la Diète ou des cantons. Il écarta définitivement les prétentions des anciens cantons de Berne sur le Pays de Vaud et l'Argovie, d'Uri sur la Léventine, de Schwytz et Glaris sur Uznach, le Gaster et Sargans. (...)

Les frontières nationales de la Suisse fixées en 1815 n'ont plus changé, de même que les frontières cantonales (exception faite de la création du canton du Jura en 1979). La déclaration sur la neutralité perpétuelle allait constituer le cadre de la politique extérieure de la Suisse pour les 200 années suivantes.

(Extrait de: Dictionnaire historique de la Suisse, t. 13, Marco Jorio, à paraître).

Rapport du Comité institué pour les affaires de la Suisse au Congrès de Vienne

Recueil des rapports et protocoles de séances envoyé par le Comité à la Diète, page de garde. Ce rapport est transmis aux cantons et recopié ensuite par la Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud.

ACV, K I (Régime constitutionnel)/8



Protocole du 15 novembre 1814

La légation suisse, présidée par Charles-Frédéric Reinhard, rencontre les ministres plénipotentiaires du Comité pour les affaires de la Suisse, et présente les requêtes de la Suisse. La plus importante est la reconnaissance solennelle de la liberté et de l'indépendance de cet Etat, ainsi que de sa neutralité.

ACV, K I (Régime constitutionnel)/8, pp. 23-24

Protocole du 2 décembre 1814

Le Comité pour les affaires de la Suisse reçoit les deux représentants des nouveaux cantons de Vaud, Argovie, Saint-Gall et Tessin: MM Frédéric-César de La Harpe et Albrecht Rengger. Les inquiétudes du Vaudois concernent les prétentions financières de Berne. Il propose que le Canton de Vaud abandonne ses prétentions sur les fonds anglais au profit de Berne en échange du renoncement par Berne au remboursement des individus qui ont perdus de l'argent suite à l'abolition des lods.

Protocole du 10 décembre 1814

Les plénipotentiaires veulent prendre l'intégrité des 19 cantons pour principe fondamental.

ACV, K I (Régime constitutionnel)/8, pp. 43-44 et 44

Henri Favre de Thierrens: un Vaudois à Vienne où l'avenir du canton de Vaud se joue

Henri Favre, part le 17 août 1814 pour un voyage d'un mois à travers l'Europe centrale en direction de Vienne. La première partie de son voyage se déroule en diligence. Il passe par Zurich, Bâle, Schaffhouse, Singen et arrive le 27 à Ulm avant d'embarquer sur un bateau et d'entreprendre la descente du Danube pendant deux semaines. Il séjourne à Vienne, dès le 11 septembre 1814.

Mes circonstances ne me permettant point de m'établir en Suisse, j'avoue que je me retrouvai avec plaisir à Vienne, non seulement par les bonnes connaissances que j'y avais (...), mais surtout parce que les habitants de cette ville sont pleins de bonhomie et d'indulgence et que cette Capitale offre toutes les ressources possibles, qu'on y vit à très bas prix et que ses environs sont de toute beauté.

Le Congrès donnait alors à Vienne une magnificence extraordinaire. On y voyait entre autre les Empereurs François Ier et Alexandre Ier, les rois du Danemark, de Bavière, de Wurtemberg, de Prusse, les Impératrices d'Autriche et de Russie; la reine de Bavière; tous les Archiducs, les Princes de Bavière, de Prusse et de Wurtemberg; les Grandes Duchesses d'Oldenburg et de Weimar; tous les grands Princes souverains d'Allemagne; les Ministres Metternich, Talleyrand, Castelbreagh; les Généraux Bianchi, Welington, Platow, Schwarzenberg, etc. L'Empereur d'Autriche, qui dans sa vie privée fuit le faste de l'ostentation, montra, surtout dans cette occasion, qu'il sait déployer quand il le faut toute la magnificence du plus puissant souverain. Il le fit avec un éclat, une richesse, un goût et une générosité qui, au milieu de tant de Princes, lui donnaient l'air d'un bon Père qui se réjouit de la présence de ses enfants nombreux. Seize mille hommes de troupes superbes rangées sur deux files qui se prolongent depuis le Palais jusqu'aux Lignes, attendent les souverains. L'Empereur va à leur rencontre jusqu'aux barrières et là les plaçant à sa droite les conduit au palais au bruit de 1001 coupes de canons. Arrivé au Bourg (nom du Palais impérial) chaque souverain y trouve la cour et les gens qui lui sont destinés pour tout le temps de son séjour au Congrès. Toutes cours sont composées des plus grands seigneurs de la monarchie. Tout ce monde loge au Palais et dîne ensemble, mais chaque Souverain soupe dans ses appartemens; aussi la table coute-t-elle 80 mille florins par jours à l'Empereur. Mais ce n'est rien auprès des fêtes qu'il leur donne. Les principales ont été 2 redoutes parées, un concert de 800 amateurs, un carrousel et une fête militaire. Comme notre Ministre le Baron Müller m'a procuré des billets, j'ai pu les voir et en jouir en plein.- Qu'on se représente une salle de 100 pas de longueur et de 50 de largeur, éclairée par 40 lustres à 3 ranges suspendus au plafond et portant 8000 bougies; deux galeries

ornées de glaces et collones qui font le tour de la salle: Au milieu de la 1^{re} galerie se trouvent 100 Musiciens à la livrée impériale. A l'autre extrémité de la salle on parvient par un escalier dans une autre salle immense raisonnant au bruit de 100 autres Musiciens; de là vous passez encore dans une autre salle formant une vaste orangerie terminée par une très longue allée de verdure. _ Ces 3 salles ont de dégagemens à l'infini semblables à un labyrinthe. Un de ces dégagemens vous conduit dans 3 salons destinés aux mets solides; un autre vous entraîne dans 4 salons destinés aux vins. Une plus grande quantité de pièces étalent avec une profusion effroyable des sucreries, glaces, etc. (...) La fête militaire l'emporta sur toutes les autres. Elle se donna au-delà du Prater et du Danube, à la Simmering Haide le 18 octobre en mémoire de la bataille de Leipzig. (...) Avant de se rendre dans la plaine, il y eut un service divin au Prater près d'une Tente où tous les souverains la tête découverte et entourés de 28 mille hommes, se prosternèrent devant le Dieu des armées.»

Journal d'Henri Favre de Thierrens

Ce journal se trouve dans le fonds d'archives de la famille de Guy Verrey de Lausanne. Henri Favre (1781 - 1850) était le père d'Elise qui a épousé Jules Louis Verrey. Le journal est une copie de l'original, de la main d'Henri Verrey.

ACV, PP 862 (Verrey, Guy et Redmayne, Marie-Thérèse Jeanne de)/42, pp. 121-124

ETAT D'ESPRIT DES VAUDOIS

Auguste Verdeil (1793-1856) s'est fait un nom comme spécialiste des problèmes pénitentiaires, scolaires et ferroviaires. Mais il est resté dans le souvenir par les trois volumes de son Histoire du canton de Vaud, publiés entre 1849 et 1852, complétée par Eusèbe-Henri Gaullier (4^e volume, 1857).

Le peuple vaudois revendiquait son indépendance, mais n'était pas vraiment conscient que son destin était passé des mains de Napoléon à celles des Puissances Alliées. Voici ce que Gaullier écrit au sujet de l'état d'esprit des vaudois pendant les années 1813-1815.

p. 307 (...) Le gouvernement français réunit quelques troupes en Franche-Comté, pour surveiller les menées bonapartistes dont on disait que le Canton de Vaud était le théâtre. (...) Ce qui avait contribué à semer l'alarme dans le camp des légitimistes, c'était le séjour du frère de l'ex-empereur, Joseph Bonaparte, qui était venu habiter le château de Prangins, près de Nyon.

Résumé d'une lettre de Talleyrand à MM. Muret et Monod:

p. 308 (...) Au passage de Marie-Louise, (...) on avait crié: «Vive l'empereur, vive Napoléon!» Ces cris devaient avoir eu lieu aussi à Lausanne. [Vous devez] comprendre que cela ne peut être bien vu ni toléré par le roi de France.

M. Monod de transmettre cette lettre au Petit Conseil tout en la commentant:

p. 309 (...) Quant à moi, j'avoue que j'ai vu avec bien de la peine, sous plusieurs rapports, l'établissement qui se formait chez nous. A la vérité, il était difficile de l'empêcher, et on le sent.

Le gouvernement vaudois manœvrera ainsi souvent entre sanction et laisser-faire. Particulièrement pendant les Cent-Jours où il devra collaborer avec les troupes fédérales qui gardent les frontières face à la menace du retour de Napoléon.

Lettre de Talleyrand au Landammann vaudois, 20 juillet 1816

Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, ministre des affaires étrangères de Louis XVIII, s'y plaint que les individus coupables d'avoir chanté des *chansons infâmes* à Moudon, n'aient pas été punis. Il fustige les autorités communales qui ont laissé faire. Enfin il réclame qu'un français, ayant chanté *Vive Napoléon*, soit gardé en prison jusqu'à ce qu'il en ait référé au Ministre de la Police de la France.

ACV, J (Affaires fédérales)/287 «Agitations 1814-1816»

Quand la Mémoire se fait interprétation partisane

L'antagonisme des cantons de Berne et de Vaud entre dans la première Histoire du canton de Vaud, 1857: l'auteur ne mâche pas ses mots contre Berne!

Voici ce que Gaullieur écrit au sujet de la renonciation de Berne au canton de Vaud, le 21 mars 1814: «L'abandon proposé par Berne de ses prétentions sur le canton de Vaud était plus apparent que réel. Par des articles secrets, Berne se réservait 1°) les districts d'Aigle et de Rougemont, qui lui appartenaient antérieurement à la conquête; 2°) ses droits sur les bailliages de Grandson, d'Echallens et d'Orbe, qu'il possédait avant la révolution de 1798 de moitié avec le canton de Fribourg; 3°) l'assurance d'une indemnité équitable pour les propriétaires de lods. **Et outre cela, le canton de Vaud aurait encore eu à payer à Berne près de cinq millions de francs de Suisse pour l'indemniser des dépenses faites pendant trois siècles dans le Pays de Vaud, comme si Berne, durant ces trois siècles, n'avait pas sucé la moëlle de ce pays et engraisé toutes ses familles régnantes du produit de ses opulents bailliages; comme si le trésor de Berne, enlevé par les Français en 1798, n'avait pas été formé écus par écus, millions par millions, avec les impôts levés sur les Vaudois! C'était une trop insolente prétention! Une arrière-pensée avait présidé à la déclaration d'abandon du Pays de Vaud, du moins chez une partie des anciens gouvernants de Berne.** Mais 76 voix contre 68 avaient fait ajouter la clause qu'en cas de réunion on était prêt à donner aux Vaudois les mêmes droits politiques qu'aux Bernois. Berne avait des agents auprès de toutes les puissances et de leurs agents. M. Gingins de Cheilly agissait près de lord Castlereagh, M. de Muralt à Paris auprès des Bourbons, M. de Mulinen à Zurich. Mais le canton de Vaud n'était pas en reste. MM. de La Harpe et Monod suffisaient à tout. M. de Muralt ayant fait une démarche auprès de La Harpe pour lui faire abandonner au moins la cause de l'Argovie, l'ancien précepteur d'Alexandre, qui était alors auprès de ce souverain, lui écrivit cette lettre remarquable, datée de Paris, le 14 mai 1814: «Vous me trouverez toujours prêt à parler des affaires de notre patrie avec la franchise qui convient à un Suisse. Malheureusement je ne l'ai pas toujours rencontré chez mes concitoyens. Jamais cependant les Suisses n'eurent plus besoin qu'aujourd'hui de faire cause commune. Le hasard veut qu'un soit honoré de la confiance d'un grand souverain. Par un hasard encore plus grand enfin, ces deux hommes s'accordent pour ne désirer que ce que tout bon Suisse devrait nourrir dans son cœur. Il semble que les gens de bien devraient profiter d'un aussi rare incident. Mais il n'en sera rien. On regrettera plus tard n'avoir pas tiré parti de ces circonstances. Les Bubenbergs, les d'Erlach, et tous ces hommes vénérables qui présidèrent durant trois siècles au gouvernement de Berne, me comprendraient. Il n'y a de salut pour la Suisse que dans l'établissement d'un système entièrement opposé à celui de l'insensée proclamation du 24 décembre.

La Suisse doit sa liberté non aux de Mulinen, qui ont combattu contre elle à Sempach et à Morgarten, non aux Reding, non aux d'Erlach qui ont vaincu pour elle à Morgarten et à Sempach, mais aux trente-trois braves cultivateurs qui en novembre 1307 conjurèrent au Grütli. L'honneur de la délivrance appartient tout entier au peuple. Tant qu'il me restera un souffle de vie, je défendrai les droits de celui-ci *envers et contre tous*. Vous voyez messieurs que nous ne serons pas d'accord et j'en suis fâché, parce que distinguant toujours dans les hommes ce qui leur appartient en propre de ce qui est le propre de leur parti, je voudrais toujours mettre toujours ces deux choses en harmonie.»

(Extrait de: *Histoire du Canton de Vaud 1803-1830*, par E.-H. Gaullieur, t. IV: Faisant suite à *l'Histoire du canton de Vaud* par A. Verdeil, Lausanne: Librairie de D. Martignier, 1857, pp. 285-287).

Projet de Constitution pour le Canton de Vaud du 5 mars 1814

Le Gouvernement vaudois va rédiger plusieurs projets de constitution dans un laps de temps assez court. Ces projets seront soumis à la fois à la Diète et aux représentants des puissances alliées.

ACV, K I (Régime constitutionnel)/7bis

Constitution du 4 août 1814 du canton de Vaud: la tentation de revenir à l'Ancien Régime

Dates-clefs

1810, 7 juin	Loi sur l'organisation du Petit Conseil
1813	Faisant face à l'entrée des alliés en Suisse et au retour des prétentions bernoises sur le territoire vaudois, le gouvernement cantonal entreprend une réflexion pour la mise en place d'une nouvelle constitution cantonale.
1814, 20 janvier	Le landammann Hans von Reinhard (aussi Reinhart) (1755-1835) informe le gouvernement vaudois qu'il ne peut pas garder l'ancienne constitution, car elle désavantageait trop la classe des grands propriétaires. Il exige la mise sur pied d'une commission de travail. Le Petit Conseil prend les choses en main.
1814, février-août	Le projet va subir de nombreuses transformations et sera fortement influencé par le landammann, le chancelier de la Confédération, Jean-Marc Mousson (1776-1861) et surtout les représentants des grandes puissances: Jean Antoine de Capo d'Istria (1766-1831) et Ludwig von Lebzelttern (1774-1854). Cette constitution renforce le pouvoir des nantis et amoindri le rôle directe du peuple: elle ignore la séparation des pouvoirs car tout est concentré sur le Grand Conseil.

Comparaison entre la Constitution de 1803 et celle de 1814

(Reproduction du tableau p 142 et 143, In: *Histoire du Pays de Vaud*, par Lucienne Hubler, ed. L.E.P. 1991)

	La Constitution vaudoise de 1803 (chapitre XVII de l'Acte de Médiation)	La Constitution vaudoise de 1814 (Restauration)
Qui vote:	<i>Suffrage censitaire</i> (détenir un immeuble de Fr. 200.- ou une créance de Fr. 300.-) Conditions d'âge: 20 ans pour mariés ou veufs, 30 ans pour célibataires. Autres conditions: être <i>bourgeois d'une commune</i> et être domicilié dans un cercle (60 cercles)	<i>Suffrage censitaire</i>: les $\frac{3}{4}$ des citoyens les plus imposés et, pour le dernier quart, ceux qui ont trois fils dans la milice Conditions d'âge: 25 ans Les domestiques ne votent pas
Autorités élues par le peuple (avec restrictions):	<i>Communes</i>: la municipalité présidée par le syndic <i>Canton</i>: le Grand Conseil de 180 membres, au suffrage indirect (les citoyens élisent 62 députés directs, 1 par cercle, sauf trois pour Lausanne ; ils désignent 5 candidats par cercle, soit 300, parmi lesquels les 118 députés restant sont tirés au sort)	<i>Communes</i>: Conseil communal <i>Canton</i>: le Grand Conseil au suffrage indirect (les citoyens élisent 63 députés directs (1 par cercle, 4 pour Lausanne) et 240 candidats. Parmi ces derniers, le Grand Conseil coopte 63 députés ; une commission électorale choisit les 54 députés restants)
Autorités nommées ou non élues par le peuple:	2 députés à la Diète fédérale (en tout 25 membres, un par canton, deux pour les cantons très peuplés.)	13 conseillers d'Etat, élus par et parmi le Grand Conseil. 2 députés à la Diète Fédérale, élus par le Grand Conseil

Cette constitution, qui marque un net retour en arrière de la démocratie, sera fortement contestée en 1830-1831, lors de la révolution libérale. Frédéric-César de La Harpe publiera en 1831 *Quelques observations sur la révision de la Constitution vaudoise de 1814* qui montre bien le désir de revenir à des valeurs plus démocratiques.

Observations des ministres des puissances alliés sur le projet de Constitution pour le Canton de Vaud

Le comte Jean Capo d'Istria pour la Russie, et Ludwig von Lebzeltern pour l'Autriche, rédigent des commentaires pour chaque article du projet de Constitution.

ACV, K I (Régime constitutionnel)/7bis

Frédéric-César de La Harpe

(*Rolle, 6.4.1754 - Lausanne, † 30.3.1838)

Frédéric-César de La Harpe étudie au Philanthropin de Haldenstein et à l'Université de Tübingen, où il se lie d'amitié avec Henri Monod. Il obtient son doctorat en droit en 1774 et devient avocat à la Chambre des appellations romandes. Il est membre du Conseil des Deux-Cents de Lausanne, mais, souffrant de la sujétion du Pays de Vaud à Berne, il s'expatrie en 1782.

Après plusieurs voyages à travers l'Europe, il devient précepteur de 1783 à 1795 de deux petits-fils de Catherine II de Russie, Alexandre et Constantin; il leur donne un enseignement empreint de républicanisme. Enthousiasmé par la Révolution française, il rédige de nombreux textes et pamphlets encourageant les Vaudois à se libérer du joug bernois.

Proscrit par Berne après les événements de 1791, La Harpe s'installe en 1795 à Genthod, en territoire genevois, puis à Paris en 1796. Après la mort de son cousin Amédée (1796), il réclame à Berne la réhabilitation du général et la restitution de ses biens. Ce combat se mue en revendication politique, La Harpe demandant à Berne la liberté du Pays de Vaud. Il publie les deux parties de son *Essai sur la constitution du Pays de Vaud* (1796 et 1797). Le 9 décembre 1797, il remet une pétition au Directoire, lequel place les habitants du Pays de Vaud sous la protection de la France le 28 décembre, prélude à l'invasion française. Il plaide pour la constitution de la République helvétique. Ensuite, il a tenté en vain de montrer à la France que les énormes contributions de guerre exigées poussent les Suisses du côté des partisans de l'Ancien Régime.

Hors un séjour à Saint-Pétersbourg d'août 1801 à mai 1802 auprès de son ancien élève, devenu le tsar Alexandre I^{er}, La Harpe vit près de Paris entre 1800 et 1814, retiré de la politique, se consacrant à la lecture et à l'écriture. Entre janvier et mars 1814, il intervient auprès du tsar Alexandre I^{er} pour sauvegarder l'indépendance du canton de Vaud, puis représente plusieurs cantons au Congrès de Vienne. Il s'établit à Lausanne en 1816. Député libéral au Grand Conseil (1817-1828), collaborateur au *Nouvelliste vaudois*, il continue à lutter pour la liberté religieuse (Réveil) et les droits individuels.

(Extrait de: *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. 7, Hauterive, 2008, pp. 485-486, Antoine Rochat).

Portrait de Frédéric-César de La Harpe

Dans le dossier des archives, on trouve aussi deux silhouettes des parents de Frédéric-César, une gravure de son cabinet d'étude à Marterrey, à Lausanne, et deux mèches de ses cheveux.

ACV, P La Harpe (Edmond de)/C 48/1-7 Iconographie

Quelques observations sur la révision de la Constitution vaudoise de 1814, par Frédéric-César de La Harpe

L'auteur reprend chaque article de la Constitution, 16 ans plus tard, et démontre en quoi ils doivent être changés, transformés ou supprimés.

ACV, VA 6335 (Bibliothèque. Réserve)

Pamphlet rédigé par Frédéric-César de La Harpe en 1798

Exemplaire d'un des nombreux textes rédigés par La Harpe dans le but d'amener les Vaudois à se révolter contre le joug des Bernois et Fribourgeois.

ACV, P La Harpe (Edmond de)/C 25

Lettre de Frédéric-César de La Harpe au Landammann et Petit Conseil du Canton de Vaud du 10 mars 1815

Depuis Vienne, il enjoint fortement le Conseil d'Etat vaudois à calmer les esprits qui se sont échauffés dans le Canton de Vaud suite au retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Il en va de la réussite des négociations en cours à Vienne.

(...) Les gouvernements des nouveaux Cantons doivent donc redoubler de vigilance et prévenir les mouvements désordonnés auxquels pourraient s'abandonner des hommes, ou inconsidérés ou malveillants.(...) En maintenant, au contraire, le calme, dans ces conjonctures, vous fournirez, Messieurs, aux Puissances Alliées, une preuve de plus que les nouveaux Cantons étoient dignes de leur Bienveillance, et celle-ci ne peut être indifférente; c'est celle de l'Europe. (...) [En plus] L'Empereur Alexandre, qui a donné à la Suisse tant de marques de son affection, a bien le droit d'espérer qu'on ne le mettra pas dans l'impossibilité d'en donner de nouvelles en tenant une conduite équivoque. (...) Surveillance et Energie sont les mots d'ordre dans ce moment.

ACV, J (Affaires fédérales)/271 «Congrès de Vienne»

L'année 1914 dans son contexte

1891, 6 mai	Signature de la Triplice entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie
1894	Alliance franco-russe
1904	Entente cordiale entre la France et l'Angleterre
1907, 31 août	Signature de la Triple Entente entre la Grande Bretagne, la Russie et la France
1908-1912	Tensions franco-allemandes au Maroc
1912-1913	Guerres balkaniques à la suite du partage des territoires turcs d'Europe
1913	Accroissement des forces armées en France et en Allemagne
1914, 15 mai	L'exposition nationale de Berne ouvre ses portes, elle accueillera 3 897 300 visiteurs jusqu'au 15 octobre
1914, 28 juin	Assassinat du prince héritier autrichien, l'archiduc François Ferdinand et de sa femme à Sarajevo, par un étudiant bosniaque.
1914, 28 juillet	Déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, deux jours plus tard: mobilisation générale russe
1914, 1 ^{er} août	Mobilisation allemande et déclaration de guerre à la Russie, l'Allemagne demande des gages de neutralité à la France. En Suisse, le Conseil Fédéral déclare la mobilisation générale de l'armée et deux jours plus tard Ulrich Wille est nommé général
1914, 2 août	La Turquie signe un traité d'alliance avec l'Allemagne contre la Russie
1914, 3 août	La France refuse l'ultimatum de l'Allemagne, d'où déclaration de guerre de l'Allemagne à la France
1914, 4 août	Le Conseil Fédéral fait une «déclaration de neutralité», informant ainsi les autres états que la mobilisation de son armée ne vise que la sauvegarde de la neutralité du pays et l'inviolabilité du territoire. L'Angleterre entre également en guerre avec l'Allemagne suite à la violation de la neutralité belge

1914, 10 août	Le Conseil Fédéral met en place un service de censure
1914, août	La Croix-Rouge crée l'«Agence internationale de secours et de renseignements en faveur des prisonniers de guerre» qui achemine des colis et aide les personnes sans nouvelles de leurs proches partis au front
1914, 23 août	Le Japon, souhaitant étendre son influence en Chine déclare la guerre à l'Allemagne
1914, 13 septembre	Le Conseil Fédéral décrète un monopole fédéral sur le blé
1914, 22 septembre	Création par le Conseil Fédéral d'un bureau de rapatriement des internés civils qui a pour but d'aider à leur rapatriement dans leur pays d'origine quand il s'agit d'États voisins de la Suisse
1914, 1 ^{er} octobre	Le Conseil fédéral lance un appel à la cohésion nationale
1915-1916	Le traitement de l'affaire des colonels, puis de celle du drapeau allemand à Lausanne, témoigne de l'antagonisme entre romands et alémaniques.
1918, 11 novembre	Armistice signé dans le train du Maréchal Ferdinand Foch en forêt de Compiègne
1919, 28 avril	Création de la Société des Nations
1919, 28 juin	Traité de Versailles
1919-1920	Conférence de la Paix, Paris. Cette conférence engendrera de nombreuses frustrations car aucun des participants ne parvient à faire valoir la totalité de ses revendications.
1939-1945	Deuxième Guerre mondiale, le conflit le plus sanglant de l'histoire (plus de 50 millions de morts, dont la moitié de civils) trouve son origine dans les traités de paix de 1919.

1914 dans le Canton de Vaud: de l'insouciance à la mobilisation

Février	Souscription dans le Canton de Vaud en faveur de l'aviation militaire pour un montant de CHF 100 255,70
20 février	Edmond Audemars fait des loopings au-dessus de la ville de Lausanne
1 ^{er} mars	Fondation des <i>Cahiers vaudois</i> , revue lancée par Edmond Gilliard et Paul Budry; Charles-Ferdinand Ramuz y publie <i>Raison d'être</i>
25 mai	Assemblée de la Fédération des sociétés romandes d'agriculture à Payerne
28 mai	La nouvelle œuvre de René Morax, <i>Tell</i> , est créée à Mézières
13 et 14 juin	Meeting aérien à Lausanne. Marcel Lugin propose des vols accompagnés
6 juillet	Inauguration du tronçon Sepey-Diablerets du chemin de fer électrique
11-13 juillet	Fête cantonale de gymnastique, à La Tour-de-Peilz
1 ^{er} août	Annonce de la mobilisation générale
4 août	Le Conseil d'Etat appelle tous les citoyens non mobilisés à se mettre à la disposition des agriculteurs, entre autres pour la récolte du blé qui approche
24 août	Le Grand Conseil accorde les pleins pouvoirs au Conseil d'Etat
Octobre	Appel lancé aux agriculteurs les engageant à cultiver davantage de blé, à augmenter cet automne leurs emblavures et à les exécuter avec soin
Novembre	15 hommes d'une compagnie de landwehr meurent lors d'une avalanche dans la région de Lavey
7 décembre	Achèvement du tunnel du Mont-d'Or
Noël	Vente de <i>La Chanson</i> de Jaques-Dalcroze au profit du «Petit paquet de Noël» imaginé par un comité de dames, destiné à chacun des soldats de la 1 ^{re} division et de la garnison de Saint-Maurice, avec l'inscription «Souvenir de l'occupation des frontières 1914» et contenant un rouleau de chocolat, un autre de biscuits, un paquet de cigares ou de cigarettes, un autre de «tabac du soldat», une boîte d'allumettes, une médaille en bronze de H. Huguenin portant à l'avvers «Noël sous les armes 1914» et de l'autre côté «Guillaume Tell». Nombre de paquets envoyés: 21 300

Fonds d'archives en relation avec 1914

Archives officielles

Les affaires et les décisions liées à la Première Guerre mondiale peuvent être suivies au travers des **archives des autorités**

- **exécutives** (voir principalement K III 10: procès-verbaux des séances du Conseil d'Etat, les circulaires, les arrêtés et les copies-lettres de la Chancellerie d'Etat (respectivement K III 9, K III 10 et K III 50, S 27/5),
- **législatives** (K II: procès-verbaux des séances du Conseil d'Etat, voire aussi le Bulletin des séances du Grand Conseil), les rapports de gestion et les rapports sur les affaires fédérales (K II 38 et K II 69),
- **judiciaires** (K XVII d 23: Procureur général: registres des affaires de guerre; K XVIIe: Juge d'instruction cantonal: dossiers d'affaires (certains en relation avec la Guerre); K XVII f: Arrondissement d'instruction pénale de Lausanne dossiers d'affaires (certains en relation avec la Guerre) et K XVIII, S et SC: Tribunaux de district: registres des jugements/sélection de dossiers pénaux (certains en relation avec la Guerre); par exemple: K XVIII a 99, rixe entre internés et indigènes; K XVIII g 171, accaparement de denrées alimentaires).

Pour **chaque département**, des informations se trouvent dans les archives du chef de département et dans les services directement soumis aux effets de la Guerre. Ainsi, pour le Département de l'intérieur: K VIII a 64: secours aux mobilisés, 1914-1918; K VIII e 86-90: prisonniers de guerre français, belges et anglais internés à l'Hôpital cantonal et Val-Vert; S 57/83-84: Hôpital de Cery: rationnement, essence, insuline; Département de l'agriculture, industrie et commerce: K XII b 84-87 bis: Service cantonal de ravitaillement; Instruction publique et des cultes: K XIII 271: dossiers sur la mobilisation des enseignants; Justice et police: S 132/750: Service de justice et législation. Dossiers divers en relation avec la Guerre (contrôle des denrées alimentaires; espionnage); SB 30/1: Office cantonal de contrôle des habitants et police des étrangers: déserteurs et réfractaires de la Guerre de 1914-1918 et SB 58: Office cantonal de contrôle des habitants et police des étrangers: Dossiers d'étrangers entrés en Suisse sans papiers nationaux d'identité entre 1908 et 1943; Département militaire et assurances: K XV a: généralités et S 25: Service de l'administration militaire.

Archives privées

Des informations nombreuses et complémentaires à celles contenues dans les fonds des archives officielles se rencontrent dans les fonds privés. Nous citons ci-après des entrées directes, tout en soulignant l'intérêt des **fonds d'archives**:

- **de la Croix-Bleue**: PP 826, PP 823, PP 827, PP 825 et PP 824 (respectivement Croix-Bleue internationale, Croix-Bleue suisse, Croix-Bleue romande, Croix-Bleue vaudoise et Croix-Bleue Lausanne et faisceau lausannois)
- **des partis politiques**: PP 225, PP 552 et PP 731 (Parti socialiste, Parti radical-démocratique vaudois et Parti libéral vaudois),
- **des sociétés d'étudiants**: P Belles-Lettres, P Helvetia et PP 760, P Zofingue et PP 460, PP 939 (Société d'étudiants de Belles-Lettres, Société d'étudiants Helvetia (Section vaudoise), Société d'étudiants de Zofingue et Association des Vieux-Zofingiens, Société d'étudiants Valdesia),
- **d'entreprises**: par exemple, PP 632, PP 658 et PP 701 (Société anonyme des Câbleries et Tréfileries de Cossonay, Société romande d'électricité et Compagnie vaudoise d'électricité) et des syndicats: PP 907: Syndicats vaudois à l'origine d'UNIA.

P Bureau central d'assistance	Bureau central d'assistance
P Comité belge	Comité de secours aux réfugiés belges
P Demiéville (famille) 41	Recherches et démarches concernant les prisonniers de la Première Guerre mondiale, effectuées par Frédéric-Samuel Demiéville
P Mange (Samuel) 12	Cartes d'alimentation utilisées en Suisse et dans le canton de Vaud en particulier durant la Première et la Deuxième Guerre mondiale
P Militaire 2/1-5	«Bulletin d'un soldat de la 3 ^e Compagnie du Bat 4»
P Paillard (André)	Notes sur les événements politiques de 1914 à 1919, d'André Paillard
P Président Pasche C 26	Illustrations «helvétiques»
P Roux 16/1-5	Rapports du Service de santé 1912 et administration 1914-1918

P Sillig 16-19	Souvenirs militaires (Sillig, famille)
P Société suisse des officiers, section vaudoise 1	Société suisse des officiers, section vaudoise: procès-verbaux
PP 354	Vuilleumier (Maurice): concerne l'objection de conscience
PP 379/45-47	Activités militaires de Jean Anex
PP 509/129	Correspondance de Marie Lecoultré-Chatelanat avec sa petite-fille Gabrielle Arnold, Anna Chatelanat, à qui Marie expose ses craintes au sujet de la guerre en août 1914, et Thérèse Du Pasquier
PP 509/185	Tickets de rationnement des deux guerres mondiales. Cartes postales suisses et allemandes de propagande adressées à Robert Werner ou sa femme.
PP 510 D 119/8 et 9	Albums photographiques «Souvenir de l'Occupation des frontières, 1914-1918»
PP 544	Goldschmidt (famille)
PP 569	Cantini (Claude)
PP 642	Nicod (famille)
PP 647	Pachoud (Maurice)
PP 673/18	Réfugiés belges en Suisse
PP 749/10	Ecrits de Louis Emery
PP 752/21	Schmid Otto, architecte, carrière militaire, chef du génie
PP 805/567	Cartes postales identiques d'un groupe de militaires portant la mention «Frontières 1914» dont une adressée à son épouse, Germaine Sandoz, née Brunner
PP 820/3-5	Jeanneret-Minkine (Maurice) 1914-1916: médecin en Serbie
PP 874/125	Pasche (Oscar). Album 1 ^{re} Division 1915
PP 986/1	Gazette de Jean-Albert Morel (1916-1928)
PP 987	Lacroix (Albert et François, 1909-1919)

MOBILISATION EN SUISSE

Album photographique «Souvenir de l'Occupation des frontières, 1914-1918», réalisé et commenté par le Major Emmanuel de Roguin.

Passage de la Sorne à Coutételle pendant une manœuvre du Régiment. L'eau est profonde et froide ... heureusement qu'il fait beau. (fin septembre-début octobre 1914)

ACV, PP 510 (Roguin, famille de)/D 119/9/1 (= T 20/1)

Album photographique «Souvenir de l'Occupation des frontières, 1914-1918», réalisé et commenté par le Major Emmanuel de Roguin

Lütelflüh, 31 décembre [1914] «Neujahrsparade» Inspection - Discours du Cdt de Régiment - dépité. La nuit de l'an, banquet des officiers. La troupe fête jusqu'à 1h du matin se réjouit pour son compte.

ACV, PP 510 (Roguin, famille de)/D 119/9/12 (= T 20/1)

Gazette de Jean Albert Morel (1916 - 1917).

Ce cahier fait partie d'un lot de 10 fascicules. La deuxième de couverture porte une note de Camille Morel-Richon (vraisemblablement ajoutée tardivement): «*Sitôt que nous avons attendu notre premier enfant, Albert a pensé à ce journal de famille et a pris l'engagement de le tenir à jour jusqu'au bout. Il y a mis tous ses soins, son sens artistique et son affection*». La matière principale est constituée par la première année de vie de Jean entrecoupée par les périodes de mobilisation d'Albert Morel.

ACV, PP 986 (famille et familles alliées)/1



En 1914, l'aviation prend son envol

Au début du XX^e siècle, on assiste à l'essor de l'aviation à moteur. De nombreux vaudois se sont illustrés dans cette période:

- Edmond Audemars (1882-1970), qui fut le premier suisse à obtenir un brevet de pilote aviateur et qui réalisa, en 1912, une performance exceptionnelle. Il relia Paris à Berlin en 2 jours avec un avion Blériot. Il fera partie des 12 premiers pilotes militaires suisse en automne 1914.
- Ernest Failloubaz (1892-1919) qui obtint le premier brevet de l'Aéro-Club de Suisse, était un pilote audacieux, téméraire mais réfléchi qui essaya de mettre en place à l'aérodrome d'Avenches, une fabrique d'avions et une école de pilotes.
- René Grandjean (1884-1963) est un autodidacte qui a entrepris de construire seul son premier avion. Il va ensuite le perfectionner avec Failloubaz qui testera les appareils. Il en construira plusieurs, améliorant la machine à chaque fois et la dotant de nouvelles installations comme des skis pour atterrir en montagne, ou des flotteurs pour la transformer en hydravion. Il sera mobilisé avec son avion à l'automne 1914.
- On peut encore citer d'autres vaudois comme Marcel Lugin (1891-1915), Georges Marcel Pasche (1896-1964), Agénor Parmelin (1884-1917).

Suite à la disparition de l'école de pilotes d'Avenches en 1916 puis de l'aérodrome lui-même en 1921, c'est la Blécherette qui va se développer et jouer un rôle important dans l'aéronautique romande.

Les pilotes militaires suisse

Cette carte postale, agrandie, présente 9 des 12 premiers pilotes militaires engagés dès août 1914. Démobilisés à la fin de l'année, une partie d'entre eux demandera congé pour s'engager dans les forces aériennes françaises, allemandes ou italiennes.

ACV, PP 916 (Loriol, famille de)/169-170

L'affaire du drapeau allemand

Les prémices

- Le silence des autorités fédérales lors de l'invasion du Luxembourg et de la Belgique est très mal perçu par les Romands.
- La nomination du Général Conrad Ulrich Sigmund Wille (1848-1925), apparenté à la famille de Bismarck par son épouse, est contestée. L'Empereur est parrain de son petit-fils.
- Les pleins pouvoirs accordés au Conseil fédéral ainsi que la censure mise en place rapidement, renforce ce sentiment de contrôle des Romands par les Alémaniques.
- Au sein de l'armée, de nombreux malentendus entre soldats romands et officiers alémaniques renforcent le malaise.

En même temps, comme le relève Pierre Du Bois *Le sentimentalisme helvétique cohabite avec les ressentiments - ou encore avec les différentes xénophilies - qu'entraînent - ou étaient - les affinités de langue et de culture*. On en veut pour preuve l'accueil triomphal qui est réservé au Général Wille à Lausanne le 26 février 1915.

La censure est souvent montrée du doigt et les Romands, à tort ou à raison, se sentent discriminés. Ce sentiment est renforcé par les journaux, tant romands qu'alémaniques, qui prennent souvent des partis pris assez polémiques.

Au début de l'année 1916 éclate l'«affaire des colonels». Les colonels Karl Egli (1865-1925) et Friedrich Moritz von Wattenwyl ont transmis aux attachés militaires allemands et autrichiens, la *Gazette de l'Etat Major* contenant des rapports et des communications, entre autre de l'attaché militaire russe à Berne. Le Conseil Fédéral, informé, tergiverse; le Général Wille décide alors de muter les deux hommes sans autre procédure. Quelques jours plus tard, le 19 janvier, le Conseil fédéral décide de traduire les deux hommes devant la justice militaire. Mais le mal est fait en Suisse romande. Les esprits se sont échauffés et le malaise est profond. Le Conseiller fédéral, Camille Decoppet, seul romand, est souvent critiqué et accusé de germanophilie.

Cela va culminer les 27 et 28 janvier à Lausanne avec l'«affaire du drapeau allemand».

Chronologie des événements

- 27 au matin, le consulat d'Allemagne, rue Pichard à Lausanne, informe la Direction de Police, à Lausanne, de l'ordre qu'il a reçu d'arborer le drapeau impérial de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi en l'honneur de l'anniversaire de l'Empereur.
- Dès midi la foule se rassemble rue Pichard et les esprits s'échauffent. Cris, sif-flets, chansons (*Marseillaise, Cantique Suisse, Roulez tambours*). Des agents arrivent en renfort mais la foule conspu le drapeau et réclame «Otez-le! Enlevez-le».

- Un jeune homme se hisse à la hauteur de la hampe et détache la corde, le drapeau est arraché. Dans la confusion qui s'en suit, un agent l'attrape et le transporte à l'Hôtel de Ville.
- Au début de l'après-midi, la Municipalité de Lausanne, le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral sont convoqués et informés de ce qui s'est passé. Il s'agit d'une atteinte à un état étranger et diverses démarches diplomatiques vont être entreprises à tous les échelons, jusqu'au ministre de Suisse à Berlin qui va présenter les sentiments attristés des autorités helvétiques au sous-secrétaire d'Etat Zimmermann (1864-1940), qui lui témoigne en retour sa satisfaction de la prompte liquidation de l'incident.
- L'auteur, Marcel Hunziker (1895-1961), un jeune argovien, a disparu. Six autres jeunes manifestants seront arrêtés.
- Les forces de police et de gendarmeries sont déployées dans l'après-midi.
- La tension remonte en fin de journée et durant la soirée. Des attroupements se forment à divers endroits, la police semble débordée, le syndic Paul Maillefer (1862-1929) exhorte les manifestants à se retirer et c'est le pasteur Gabriel Chamorel (1870-1958) qui va contribuer à calmer les esprits et apaiser la situation.
- Les autorités municipales et cantonales vont demander l'intervention d'un bataillon de Landwehr pour venir renforcer les forces de police et de gendarmerie.
- Le lendemain matin, certains membres du Conseil fédéral souhaitent la nomination d'un commissaire fédéral, mais Camille Décoppet (1862-1925) et Edmund Schulthess (1868-1944) rejettent cette idée et propose que le Président (Décoppet) se déplace dans la journée à Lausanne.
- Après avoir rencontré les autorités locales, le Président est rassuré de voir que les choses vont rapidement rentrer dans l'ordre.
- D'autres échauffourées éclatent en fin de journée, promptement repoussées par l'armée, les policiers et les gendarmes.

Si la situation est redevenue calme, l'émotion et le mécontentement demeurent. Les sévères attaques qui vont émaner des journaux alémaniques vont encore renforcer les sentiments d'incompréhension mutuelle, de méfiance et de colère.

Pierre du Bois conclut: *Ainsi dans l'ordre sentimental, les Vaudois - ou tout au moins certains d'entre eux - semblent évoluer entre une ententophilie à peine cachée et même souvent ouvertement exprimée et étalée, un sentimentalisme helvétique que traduisent les effusions au moment des fêtes nationales ou des défilés militaires, et un patriotisme affirmé avec une certaine insistance contre la Suisse alémanique en règle générale et en particulier contre ses représentants à l'Etat-major et au Conseil fédéral, dont les tendances germanophilies sont exagérées et érigées en stéréotypes du discours circulant.*

Source: «Lausanne, le 27 janvier 1916: l'affaire du drapeau allemand», Pierre Du Bois, In: *Revue historique vaudoise*, 1980.

Prolongement inattendu de l'«affaire du drapeau allemand»

A la suite de cet incident, le 31 mai 1916, le maire de Strasbourg, Schwander, fit débaptiser la rue de Lausanne, qui existait dans cette ville depuis 1912, pour la remplacer par «rue de Rheinfelden» (localité suisse alémanique).

Informée par les quotidiens locaux de cette nouvelle la Municipalité de Lausanne réagit rapidement et décida, le 19 juin 1916, de donner le nom de «rue de Strasbourg» à une voie encore non dénommée, à savoir celle permettant de relier le Temple de Saint-Paul par l'avenue d'Echallens et aboutissant dans l'avenue de France.

Quant à la rue de Lausanne à Strasbourg, sa destinée fut plus mouvementée car elle apparut et disparut encore quelques fois durant le XX^e siècle avant d'être définitivement réintroduite en 1945.

L'affaire du drapeau allemand relatée dans les journaux

Ces trois pages, de la Tribune de Lausanne, du 28 janvier et du 1^{er} février 1916, retracent les événements qui se sont déroulés à Lausanne lors de l'arrachage du drapeau allemand et ensuite. Elles exposent également les échos qu'en ont donné les autres journaux romands et suisses alémaniques.

ACV, Dossier ATS 55

La satire pour lutter contre l'austérité

Cartes postales

Ce sont des cartes postales satiriques, destinées à renforcer le sentiment de cohésion nationale face au conflit. Certaines montrent bien le sentiment germanophobe qui prévalait à cette époque en Suisse romande.

ACV, PP 916 (famille de Loriol)/169-170

L'objection de conscience pendant la première guerre mondiale – John Baudraz (1890-1968)

John Baudraz est un instituteur, né à Agiez dans le district d'Orbe le 28 mai 1890. Ses parents sont membres de l'Eglise Libre et encouragent leurs enfants à vivre l'amour du prochain au quotidien. John fréquente l'école du village jusqu'à 16 ans, puis l'Ecole Normale pendant 4 ans. En 1910, il devient instituteur à Lucens. De 1910 à 1913, il effectuera sans heurt son service militaire puis les cours de répétition. Pourtant, il est déjà préoccupé par l'antagonisme entre ses convictions chrétiennes et son engagement militaire.

- Début août 1914, mobilisation. Plein de doute, il lèvera *mollement* la main.
- Automne 1914, ses réflexions l'amènent à douter de plus en plus de son engagement dans une armée dans laquelle il ne peut pas mettre en pratique ses convictions chrétiennes.
- 15 novembre, il refuse de servir plus longtemps. L'aumônier le persuadera de reprendre le service.
- Durant l'hiver, sa conviction se renforce et ses idées se clarifient.
- 15 juin 1915, il est remobilisé et déclare se trouver *irrévocablement décidé à refuser toute participation au militarisme*.
- Il est arrêté et comparaît devant le Tribunal de la Division I, le 11 août, à Porrentruy. Il est condamné à 4 mois de prison et à un an de privation des droits politiques.
- Automne 1915, son père, inquiet pour son fils, demande au Général Wille de le libérer du service. Ce dernier propose un transfert dans les troupes sanitaires, ce que Baudraz refusera.
- Novembre 1915, Baudraz, qui a démissionné de son poste d'instituteur de l'école publique, reprend une classe dans l'école privée de l'Eglise libre de Missy. Il rédige une brochure «Réfractaire» dans laquelle il explique ses convictions et prépare de nouveaux arguments pour sa défense.
- En janvier 1916, il reçoit un nouvel ordre de marche pour le 23 mai, auquel il ne se présente pas.
- Le 19 juillet, il est convoqué au Tribunal de division I à Lausanne. Durant ce procès, la question de l'objection de conscience sera longuement discutée, tant par l'accusation que par la défense. Pour finir, John Baudraz sera condamné à 5 mois de prison et 2 ans de privation des droits politiques. Il sera gracié par le Général Conrad Ulrich Sigismund Wille (1848-1925) 4 jours plus tard. Cependant il reste incorporé dans l'armée et c'est la Commission de visite sanitaire du service territorial I qui mettra un terme, le 31 août, à la carrière militaire de John Baudraz en le déclarant inapte au service pour neurasthénie grave.

John Baudraz a inspiré d'autres objecteurs de conscience, comme Jules Humbert-Droz et Paul Cérésolle. Lors de son deuxième procès, la notion de «grave conflit de

conscience» a été discutée et reconnue. Elle dominera la définition de l'objection de conscience en jurisprudence militaire jusqu'à la fin des années 1980. De nombreux ecclésiastiques protestants verront leurs propres convictions ébranlées et s'engageront en faveur du service civil.

Réfractaire, brochure rédigée par John Baudraz, possession du pasteur Maurice Vuilleumier

John Baudraz raconte sa première rencontre avec ce fruit de la guerre, la haine.

ACV, PP 354 (Baudraz, John)/36: «Réfractaire», S.I., p. 1

Réfractaire, brochure rédigée par John Baudraz, possession du pasteur Maurice Vuilleumier

John Baudraz présente les raisons qui l'ont amené à refuser de servir. Il élabore également une argumentation contre les principales objections qui lui sont faites.

ACV, PP 354 (Baudraz, John)/36: «Réfractaire. », S.I., pp. 16-17

Lettre de John Baudraz au pasteur Vuilleumier (15 novembre 1915)

Cette lettre fait parti du fond du pasteur Maurice Vuilleumier. Ce fonds comprend principalement de la documentation et de la correspondance ayant appartenu au pasteur et se rapportant à l'affaire Baudraz.

ACV, PP 354 (Baudraz, John)/1-16



Deuxième procès de John Baudraz, 19 juillet 1916.

Les portraits illustraient le compte-rendu du procès fait par Paul Golay dans le journal antimilitariste le Grutlén. Ils représentent (1) les juges, Aloys Fornallaz, capitaine, Cully, Alfred Nicole, capitaine, Genève, et Oscar Rapin, premier-lieutenant, Lausanne (2) le capitaine Edouard Chapuisat, auditeur (accusation), Genève (3) le capitaine Albert Picot, avocat de la défense, Genève, et la salle d'audience pleine.

ACV, VB 1670 (Bibliothèque. Dépôt)

Deuxième procès de John Baudraz, 19 juillet 1916

Notes sur le procès et le jugement prises par le pasteur Maurice Vuilleumier.

ACV, PP 354 (Vuilleumier, Maurice)/10

Lettres de John Baudraz au pasteur Vuilleumier (23 juillet 1916)

Cette lettre fait partie du fonds du pasteur Maurice Vuilleumier. Ce fonds comprend principalement de la documentation et de la correspondance ayant appartenu au pasteur et se rapportant à l'affaire Baudraz.

ACV, PP 354 (Baudraz, John)/1-16

Lettres et cartes postales d'Albert Lacroix

Mobilisé dès août à Grenoble, Albert Lacroix est envoyé au front et se trouvera cantonné non loin de Reims en novembre 1914.

ACV, PP 987 (Lacroix, Albert et François)/1

La guerre au quotidien en France

La famille Lacroix vit à Bossey, un petit village français situé dans le département de la Haute-Savoie (région Rhône-Alpes) et accolé à la frontière suisse. Deux de ses enfants, Albert et François Lacroix, ont participé à la Guerre de 1914-1918. Albert est dans le 1^{er} Régiment d'Artillerie de Montagne, la 46^{ème} batterie de la 74^{ème} division de réserve. Il est mobilisé fin juillet, début août et entre en caserne à Grenoble.

Ce fonds se compose de 265 lettres et cartes postales concernant essentiellement ces deux frères, échangées durant la guerre avec des membres de la famille, dont leur soeur Henriette et des connaissances des alentours.

Voici quelques extraits des cartes postales qu'Albert envoie à sa famille

14 août

Très chers parents

Nous voici depuis ce matin dans le Département des Vosges à quelques kilomètres de la frontière. Depuis ce matin nous entendons le canon tonner au loin sans cesser. (...) J'ai déjà eu le bonheur de voir des prisonniers Allemands et aussi des canons pris à l'ennemi.

10 septembre

(...) [j'espère] que je serai de retour à Bossey avant peu, bien portant et à la joie de vous apporter la victoire ...

18 septembre

..Voici une dizaine de jours que nous sommes éloignés du feu; j'espère qu'on y retournera avant peu avec plus de courage que jamais; afin de finir de débarrasser le pays de ces sales Boches comme on les appelle. Pour le moment ils battent en retraite tout fort; et ce n'est pas malheureux car on ne peut se figurer les dégâts qu'ils ont faits partout où ils ont passé. ...

[Carte postale du 18 novembre: la revanche]

8 octobre

(...) pour vous rassurer un peu sur mon sort, je vous dirais que je fais maintenant partie d'une section de munitions, nous ne faisons que ravitailler les autres batteries. (...) Envoyez-moi aussi une paire de chaussettes de laine par la poste. La poste accepte jusqu'à 500gr les paquets pour les militaires.

25 octobre

(...) à présent la vendange doit être terminée, a-t-elle été bonne? (...) à présent vous devez rentrer tout fort les légumes. Pour les pommes de terres, vous n'avez pas du pouvoir les sortir de Suisse. ... Ce qui me ferait bien plaisir ça serait une espèce de gilet dans le genre des noirs que les ouvriers ont (...) en toile caoutchoutée imperméable (...) ça me garantirait bien de l'humidité.

15 novembre

(...) sur la carte, vous verrez un peu le travail qu'on fait ...

[Carte postale du 15 novembre, convoi allemand incendié]

18 novembre

(...)Voici deux jours qu'il gèle à Châlons, mais pour le moment on est à l'abri, je ne sais si ça continuera encore longtemps. (...) Je n'ai toujours pas reçu les chaussettes.

2 décembre

Chère Henriette, je viens de recevoir avec une grande joie le colis qui contenait les gants et les chaussettes, j'ai reçu aussi le mandat hier, et en même temps le colis de Mr le Curé qui contenait une paire de caleçons et une paire de chaussettes, à présent je ne manque de rien.

Pendant ce temps de l'autre côté de la frontière

Emmanuel de Roguin est major dans le Bataillon des fusiliers 1. Il est mobilisé le 4 août 1914 et cantonné à Préverenges du 5 au 9. Le bataillon va traverser la Suisse Romande par monts et par vaux pour arriver début septembre vers la frontière au nord de Delémont. Le bataillon reste là 15 jours, puis marche vers Courroux. Début octobre ils auront 10 jours de congé. Du 19 au 29 octobre, le bataillon s'installe à Neuchâtel puis à Bevaix où ils seront très bien logés. Le bataillon passera les mois de novembre et décembre à Signau puis à Goldbach. Dans son album, le Major n'est pas avare de commentaires caustiques, entre autres à l'égard des suisses allemands.

Voici quelques-uns de ses commentaires:

9 août

Culte du régiment à Echandens; nombreux public; contrairement à l'habitude, l'aumônier est éloquent! (...) chacun regagne son cantonnement où il retrouve sa famille et se prépare à passer un après-midi confortable. A midi, au moment de se mettre à table, arrive l'ordre d'alarme. Le Bat. part par une chaleur torride, laissant tables servies et familles en larmes.

12 août

(...) (Après 3 jours de marche) le Bat. reçoit l'ordre de s'installer pour un séjour prolongé. Il a à sa disposition trois hameaux dont les noms seuls sont rébarbatifs, Obermontenach, Lamprechthalden et Bächlisbrunnen! (...) Les granges sont pleines de vermines. (...) Le bataillon fuit ce lieu dont le souvenir restera vivant.

13-25 août

Séjour à Tafers, école du soldat, exercices du bataillon, marche d'entraînement, la diane est à 4h du matin ... On commence à parler de licenciement! Pourtant les pessimistes envisagent la possibilité de manger le gâteau du Jeune Fédéral encore sous les drapeaux.

9 septembre

Enfin grande joie, nous recevons l'ordre de partir pour la frontière. (...) (après 3 jours de marche sous la pluie) L'arrivée dans la plaine de Delémont fait une impression lugubre à l'aube blanchissante. Le Bat. s'installe à Soyères et prend immédiatement ses postes à la Welschmatt; point d'observation à la frontière d'Alsace. ...sont accueillis par le bruit du canon à Altkirch. Emotion inséparable d'un premier début!

Album photographique «Souvenir de l'Occupation des frontières, 1914-1918», réalisé et commenté par le Major Emmanuel de Roguin

Cette page de l'album du Major Roguin montre les dispositifs établis par l'armée suisse à la frontière.

ACV, PP 510 (Roguin, famille de)/D 119/9/1 (= T 20/1)

Monuments aux morts et commémoratifs: lieux de mémoire et injonction à l'identification

Le dimanche 23 octobre 1921 est inauguré un monument élevé, par souscription, à la mémoire des quatorze soldats de Montreux (10 du Châtelard, 3 des Planches et 1 de Veytaux), morts au service du Pays, de 1914 à 1918. Une semaine plus tard, aussi un dimanche, les autorités lausannoises procèdent à l'inauguration d'un monument aux morts, à la mémoire des leurs nonante soldats morts au service de la Patrie de 1914 à 1918. «Il rappelle aux générations futures l'exemple donné par ceux dont il contient les noms et qui se résume par ces mots: patriotisme, fidélité et patriotisme».

(Gaston Boiceau, municipal, Lausanne, 30 octobre 1921).

Le monument, dû au sculpteur Casimir Raymond, est dressé au pied du clocher du temps de Saint-François. C'est une stèle en trois parties, deux femmes sont sculptées: à gauche, la Patrie les deux mains reposant sur l'écusson suisse appuyé contre elle; à droite, la Douleur ou la Ville de Lausanne pleurant ses enfants morts. Entre les deux, cette inscription

Dans le socle a été scellé l'état nominatif des nonante soldats. Un complément d'inscription sera porté à la suite de la Seconde Guerre mondiale, avec la mention

1939-1945
*digne de leurs devanciers des soldats
lausannois
ont montré une identique fidélité pour le
maintien de la patrie
leurs concitoyens les associent ici à leur
tour dans un même événement*

Entre temps, le monument avait été déplacé en août 1937 de Saint-François à Montbenon (Allée Ernest-Ansermet).

Quelques autres communes vaudoises: Ballaigues, Bex, Leysin, Moudon, Nyon ont érigé un monument commémoratif ou une stèle commémorative en mémoire des soldats morts en 1914-1918, parfois en complétant le dispositif du monument déjà élevé en mémoire de la guerre 1870-1871. On est loin des 200 000 monuments construits en France, à la suite de la Première Guerre mondiale. Il est vrai que, comme le rappelait le municipal lausannois, Gaston Boiceau, dans son discours d'inauguration du monument de Lausanne de 1921, «l'armée suisse a subi une épreuve des plus dures: l'inaction et l'incertitude, et non des millions de morts». «D'où la nécessité de trouver pour leurs monuments une typologie spécifique ainsi qu'une iconographie helvétique dépourvue des gestes réservés ailleurs aux combattants héroïques. Patriotique ou funéraire? L'hommage aux soldats morts comporte souvent les deux composantes: patriotique, parce que ces hommes sont morts pour la Patrie, et que l'État démocratique sert

de relais idéologique à l'affliction du peuple (l'hommage est cantonal à la cathédrale, communal à Montbenon), funéraire, parce qu'il s'agit d'hommes morts, qui reposent en terre, et dont l'identité est connue.»

(Extrait de: Philippe Maendly, «La mort et la mémoire. Le monument funéraire et commémoratif à Lausanne», In: *Revue historique vaudoise*, 108, 2000, p. 106).

Le premier monument proprement commémoratif est celui consacré au Major Davel (1670-1723), en 1898, à la place du Château, à Lausanne. D'autres suivront: Alexandre Vinet (1797-1847), en 1900, à l'extrémité orientale de la Promenade de Montbenon; Guillaume Tell, en 1902, en reconnaissance de l'accueil reçu par les internés français en Suisse durant la guerre de 1870, sur l'esplanade de Montbenon; Louis Ruchonnet (1834-1893), en 1906, Juste Olivier (1807-1876), en 1910, à la Promenade Derrière-Bourg (puis au pied de la colline de Montriond).

« Le monument commémoratif est porteur d'un discours à l'attention du public: signe, il doit son importance tant à la signification qui est placée en lui qu'à la signification qui en est perçue. »
(Extrait de: Maendly, p. 93)

L'hommage aux soldats morts. Gazette de Lausanne,

vendredi 28 octobre 1921

La *Gazette* donne ici les noms des 90 lausannois qui sont morts pendant la Première Guerre Mondiale.

ACV, Dossier ATS 102

Monument aux morts de 1914-1918, esplanade de Montbenon,

allée Ernest Ansermet

Crédit photographique: Olivier Rubin, photographe aux Archives cantonales vaudoises novembre 2013.

1964 commémore 1914

Allocution prononcée par le colonel Raymond Gafner, membre du comité central de la Société suisse des officiers, lors de la cérémonie de commémoration de la mobilisation 1914-1918, organisée à Lausanne, sur la place Montbenon, le 11 mai 1964, dans le cadre des *Journées de l'armée* de l'Exposition nationale 1964.

Raymond Gafner (17 février 1915 - 26 novembre 2002), docteur en droit, fut très impliqué dans la vie associative et publique. Il eut de nombreux engagements, tant sur le plan professionnel que militaire, sportif, politique et diplomatique. Il écrivit également des pièces de théâtre, ainsi que des romans.

En 1964, il est en charge depuis 10 ans, de l'Hôpital cantonal (le futur Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) qu'il quittera en 1980, quelques semaines avant l'ouverture du nouveau bâtiment du CHUV. Il est en 1964 délégué du hockey sur glace au Comité olympique suisse et l'année suivante il en deviendra le président. Enfin, toujours durant l'année 1964, il est commandant du Régiment d'infanterie motorisée 2 (dit Régiment du Pays de Vaud).

Quelques extraits de son discours:

Un pays prépare son avenir aussi bien par les forces qu'il rassemble dans son présent, que par l'expérience qu'il tire des leçons de son passé. Mais le souvenir s'estompe s'il n'est pas entretenu. (...)

Les hommes nés dans le dernier quart du 19^{ème} siècle auront traversé la période de l'histoire marquée par les plus prodigieuses transformations (...). Pour eux, le souvenir des Expositions nationales est indissolublement lié à celui des mobilisations générales de notre armée. (...)

En 1914 en effet, L'Exposition nationale de Berne battait son plein lorsque retentit le tocsin qui, le 1^{er} août, jour de notre Fête nationale, appela pour plus de 4 ans l'armée suisse sous les drapeaux. (...)

Les conditions du service militaire ont été infiniment plus rudes de 1914 à 1918 que celles que nous avons connues depuis lors. (...)

Ce qu'il faut rappeler aussi, c'est que beaucoup de ceux qui ont passé de 1914 à 1918 au service du pays les plus belles années de leur jeunesse allaient avoir, dans leur âge mûr, à répéter ce même sacrifice de 1939 à 1945, puisque, à nouveau, en pleine Exposition, celle de Zurich, le tocsin retentit le 1^{er} septembre 1939.

Il est donc compréhensible que pour eux [nos compatriotes ayant connu deux mobilisations générales], L'Exposition nationale de 1964 ravive une foule de souvenirs, (...) qu'ils y trouvent soulagement, réconfort et espoir.

[Soulagement car] serait brisé le cercle infernal qui associait l'Exposition nationale à la guerre. [Réconfort] puisque la Suisse de leurs petits enfants est toujours, grâce à eux, intacte et indépendante. [Espoir] car la nouvelle génération, avec ardeur et enthousiasme, aborde les tâches de l'avenir, bien décidée à assumer demain le destin du pays qui nous est cher.

ACV, PP 815 (Gafner, Raymond)/150



L'année 1964 dans son contexte : de l'indifférence quasi générale à une réussite remarquable

1954	Championnats du monde de football dans le Stade olympique, inauguré à cette occasion Inauguration du Théâtre de Beaulieu
1955	Choix de la candidature de Rome pour l'organisation des Jeux Olympiques de 1960, aux dépens de celle de Lausanne. Lausanne se met alors sur les rangs pour accueillir la prochaine exposition nationale. Elle dépose, le 13 septembre, sa candidature officielle auprès du Conseil fédéral.
1956, 21 mars	L'organisation de la prochaine exposition nationale est confiée à Lausanne
1956-1958	Travaux et études préliminaires pour fixer - l'organisation de l'exposition - le programme général - l'emplacement
1957, novembre	Mise en place du Comité d'organisation de l'exposition et du Comité directeur dont le président est Gabriel Despland, conseiller d'Etat et aux Etats
1958	Election de Georges-André Chevallaz, à la syndiculture de Lausanne Mise en service de l'Usine d'incinérations des ordures ménagères (UICM)
1959, 1 ^{er} février	Introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes dans les affaires communales et cantonales, pour la première fois, dans le canton de Vaud Paul Ruckstuhl est nommé directeur des finances et des exposants, Edmond Henry directeur administratif et Alberto Camenzind architecte en chef
1960	La Ville de Lausanne entreprend des travaux importants en vue de l'implantation de l'exposition sur le site de Vidy. Elle démarre par le comblement du lac sur une superficie de plus de 200'000 m ²

1960-1964	Lausanne compte 126 328 habitants
1961	Construction de la Tour Edipresse, à l'avenue de la Gare (architectes: Pierre Bussat et Jean-Marc Lamunière)
1962-1963	Création du Centre international de la tapisserie ancienne (CITAM) Création du Théâtre de Boulimie Création et agrandissement de deux ports de petites bateleries et de la plage de Bellerive. Un port de grande batellerie pour les bateaux de la CGN.
1964	Achèvement du comblement de la vallée du Flon, cette partie devient la Vallée de la Jeunesse. Construction de nouvelles voies de chemins de fer et de la gare provisoire de Sévelin qui permettra de décharger la gare centrale de Lausanne.
1964, 23 avril	Inauguration du premier tronçon de l'autoroute A1, Genève-Lausanne, ainsi que de l'échangeur d'Ecublens et des diverses pénétrantes permettant d'atteindre l'Expo et les parkings.
1965	Rachat par la Commune de Lausanne du Théâtre de l'Exposition nationale à Vidy

1964 dans le Canton de Vaud: l'année de l'Exposition nationale suisse

6 janvier	Adieu au dernier tram lausannois, trajet la Rosiaz - Renens
13 janvier	Lulubelle vénérable locomotive à vapeur teste la rampe de lancement sur laquelle glissera bientôt le mésoscaphe du professeur Jacques Piccard
27 mars	Marche de la Paix à Lausanne. Slogan: «Pas d'armes atomiques pour la Suisse»
30 mars	Lausanne-Sports remporte la Coupe suisse par 2-0 contre La Chaux-de-Fonds, devant 51 000 spectateurs
24 avril	Pierre Schumacher, chef du Département de l'intérieur, présente les grandes lignes
30 avril	Journée d'ouverture officielle de l'Exposition nationale (21'246 entrées)
1 ^{er} mai	Entrée gratuite à l'Expo pour les travailleurs. Importante manifestation à Lausanne
5 mai	Ouverture de l'exposition «Chefs-d'œuvre des collections suisses» au Palais de Beaulieu
6 mai	Journée cantonale de Fribourg
13 mai	Journée cantonale vaudoise
11-12 mai	Journées de l'armée
29 mai	Journée cantonale de Bâle-Campagne
30 mai	Journées savoyardes
3 juin	Journée cantonale d'Uri, Schwyz et Unterwald
6-8 juin	Fête des musiciens suisses
9 juin	Journée cantonale de Genève
10 juin	Journée cantonales de Lucerne
14 juin	«Parlement des Jeunes» dans le théâtre de l'Expo, deux cent jeunes suisses alémaniques débattent pendant trois heures sur le fédéralisme

19 juin	Journée cantonale de Saint-Gall
28 juin	Les Vaudois rejettent une initiative popiste sur l'augmentation des allocations familiales par 31'795 voix contre 27'808
29 juin	Journée cantonale du Valais
3 juillet	Journée cantonale de Soleure
4-5 juillet	Fête de la jeunesse
10 juillet	Journée cantonale d'Appenzell
1 ^{er} août	Les orateurs de la Fête nationale à l'Expo soulignent un double anniversaire: les 50 ans du début de la première guerre mondiale qui coïncidait avec l'Exposition nationale de Berne, et les 25 ans de l'Exposition nationale de Zurich qui se déroulait à l'heure de la mobilisation générale.
28 août	Journée cantonale de Schaffhouse
29-30 août	Fête fédérale des costumes
5-6 septembre	Panorama de la Fête des Vignerons de 1955
8 septembre	En prévision de la journée bernoise à l'Expo. Les organisateurs annoncent qu'ils ne toléreront aucune manifestation séparatiste jurassienne.
10 septembre	2 ^e Journée militaire
11 septembre	Journée cantonale de Berne
18 septembre	Journée cantonale de Neuchâtel
25 septembre	Journée cantonale de Thurgovie
18 octobre	9 ^e Conférence des jeunesses rurales suisses - Journée de la Paix
25 octobre	L'Expo ferme ses portes et s'inscrit dans la mémoire collective (165'290 entrées ce jour-là)
6 novembre	L'Office principal des PTT à l'Exposition nationale cesse ses activités après 212 jours d'exploitation - il les avait débutées le 6 avril.

Fonds d'archives en relation avec l'année 1964

L'essentiel des archives de l'Exposition nationale de Lausanne 1964 est conservé par les *Archives fédérales suisses* (121 mètres linéaires) et par les *Archives de la Ville de Lausanne*. Des parts iconographiques et photographiques de référence se trouvent au *Musée historique de Lausanne* et au *Musée de l'Elysée*. Il faut encore noter du point de vue architectural la collection des plans, aux *Archives de la construction moderne* de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, et les diaporamas et les spectacles audiovisuels, ainsi que diverses productions filmiques, à la *Cinémathèque suisse*. Le domaine audiovisuel est représenté par les *Archives fédérales suisses*, les *Archives de la Ville de Lausanne* et les *Archives de la Radio Télévision suisse*.

Deux fonds aux Archives cantonales vaudoises méritent la citation :

- **S 137/40** : Chancellerie d'Etat : correspondance entre le Conseil d'Etat et la direction de l'Exposition nationale de 1964, 1955-1967 (1 classeur)
- **SB 138/236-237** : Service de l'économie et du tourisme : jeu de la boule, vente aux enchères, déballage, colportage, appareil automatique, cantine du personnel, patentes et taxes sur les boissons, activités ambulantes et temporaires sur les voies d'accès, commission des concessions commerciales, 1963-1965 (2 boîtes).

Par contre, les fonds privés sont plus diversifiés et apportent des informations de référence.

- **PP 468/1222** : Société cantonale vaudoise de gymnastique. Grande journée de la Société fédérale de gymnastique à l'Exposition nationale à Lausanne, 7 juin 1964 (1 classeur).
- **PP 478** (Bataillard, Pierre), pour étudier les relations entre le délégué des exposants, le chef de secteur, représentant la direction de l'Exposition d'une part et le binôme architecte et graphiste d'autre part. Pierre Bataillard (1927-2008). Il a dirigé un atelier de graphisme, à Lausanne, entre 1947 et 1987. Jean-Jacques Demartines, Lausanne, Tita Carloni (1931-2012) sont respectivement le chef de secteur et l'architecte du Secteur «L'art de vivre». P. Decker, Lausanne, R. Carloni, Pierre Bataillard et Jürg Schaub (Bâle) sont respectivement le président, l'architecte et les graphistes de la Section «Santé». J. Faure, président (Lausanne), René Pythoud, architecte (La Tour-de-Peilz), P. Bataillard, graphiste, du Secteur «Sport et éducation».
- **PP 478/1a-39** : Secteur «L'art de vivre/Joie de vivre». Sections 205 «La santé» et 206 «Sport et éducation physique»; Secteur «Terre et forêt». Section 603 : «Agriculture», conception et réalisation : maquettes, montage, photographies, plans généraux, film «Opération à cœur ouvert», film «Electrocardiogramme fantaisie»
- **PP 680** (Paillard-Hermès-Precisa)

En 1964, année de l'Exposition nationale de Lausanne, Kodak lance le format super

8. Les responsables de PSA n'avaient guère tenu compte de l'annonce de cette nouveauté, car ses ingénieurs préféraient se concentrer sur le développement de caméras 8 mm munis d'une optique dite macro-zoom, hautement perfectionnée, mais sans intérêt pour la clientèle de masse.

- **PP 778** (Office suisse d'expansion commerciale)
 - **PP 778/5/9** = T 22/13 et grand format: Photographies de l'Exposition nationale suisse de 1964, 1956-1966 5 (13 boîtes).
- **PP 804** (Guisan, Louis)
 - **PP 804/44**: Discours de Louis Guisan, président du Conseil d'Etat, de l'ouverture de l'Expo, 30 avril 1964
 - **PP 804/45**: Discours de Louis Guisan, président du Conseil d'Etat, de l'ouverture de l'Exposition Chefs-d'œuvre, 5 mai 1964
 - **PP 804/46**: Discours de Louis Guisan, président du Conseil d'Etat, de clôture de l'Expo, 25 octobre 1964
- **PP 881** (Rollan, Jack), un laissé pour compte de l'Exposition. Jack Rollan (1916-2007), animateur radio, chansonnier, chroniqueur suisse, animateur à la Radio suisse romande.
 - **PP 881/97, 282-292, 485, 557, 599**: «Si l'Expo m'était comptée», cantate satirique sur le thème de l'Exposition nationale: archives écrites, affiches, photographies, partitions, disque, bandes sonores, cédérom
- **PP 886** (Publications Edipresse SA)
 - Plus du millier de photographies de Jean-Pierre Grisel: avant tout les cortèges officiels (**PP 886/D 13, E 37-E 42**)
- **PP 888** (Presse suisse. Association de la presse suisse romande)
 - Exposition nationale de Lausanne, 1957-1964 (1 enveloppe)
- **PP 889** (Fédération romande de publicité)
- **PP 889/60**: 17^e Journée de la Fédération romande de publicité: correspondance avec les conférenciers, procès-verbaux, 1963-1965 (1 classeur et 1 enveloppe)
- **PP 966** (Société Coopérative du Comptoir suisse)
 - **PP 966/273-291**: Palais de Beaulieu, 350 «Chefs-d'œuvre des collections suisses de Manet à Picasso», 1^{er} mai au 25 octobre 1964, qui remplaça la foire d'automne de septembre 1964: liste des œuvres, dossiers des œuvres et des prêteurs privés, catalogues, imprimés, photographies, livre d'or, argus de la presse, archives du comité de direction et du comité de patronage, gestion financière, publicité, vernissage, sécurité, police. Commissaire général: François Daulte (1924-1998). Pour la première fois, mise en évidence du rôle et de l'importance sur le plan artistique des collections suisses. L'exposition a été reprise en 1967, à l'Orangerie, à Paris, avec un catalogue spécifique. André Malraux est

présent aux deux expositions. Rôle du Palais de Beaulieu durant l'Exposition nationale de 1964, un pôle oublié de l'Expo 64? Les archives contiennent l'accord de collaboration entre le Comité directeur de l'Expo et celui de Beaulieu «A la demande du Comité d'initiative de l'Exposition Nationale Suisse Lausanne 1964, l'assemblée générale de la société coopérative du Comptoir a décidé, le 28 avril 1956, de mettre à la disposition des organisateurs de l'Exposition nationale les bâtiments du Palais de Beaulieu à des conditions à déterminer ultérieurement et a renoncé à l'exploitation de la Foire annuelle en 1964. Les bâtiments et installations du Palais de Beaulieu seront mis à la disposition de l'Exposition nationale suisse Lausanne 1964 du 1^{er} janvier 1964 au 31 décembre 1964.»

Affiches de l'Expo

Réalisées par Hans Falk, graphiste, ces affiches, abstraites, rappellent les grands thèmes de l'Expo, comme «Croire et créer». Elles ont été mises en vente durant l'Exposition. Peu lisibles au goût des visiteurs, elles ont laissé la place dès août 1964 à une affiche reproduisant les voiles de Vidy.

ACV, PP 881 (Rollan, Jack)/292 (=O 17/8)

Médaille commémorative de l'Expo 64

Poids 15gr, titrage 900‰.

ACV, P 1000/226 (Exposition nationale de Lausanne, 1964)

Projets d'affiche pour l'Expo 64

4 projets d'affiches, signés JP, probablement réalisés pendant l'Expo. L'originalité de ces affiches tient dans le fait que les enfants sont les acteurs principaux et guident le public à travers l'exposition.

ACV, P 1000/226 (Exposition nationale de Lausanne, 1964)

La Suisse de demain vous invite.

Film transparent avec le slogan des affiches.

ACV, P 1000/226 (Exposition nationale de Lausanne, 1964)

Les secteurs de l'Expo

Secteur 1

«La voie suisse», colonne vertébrale de l'exposition, propose au visiteur de méditer et de s'interroger sur la Suisse, son histoire, son système politique, ses valeurs culturelles, ses doutes et ses espoirs pour l'avenir. La conception de ce secteur est placée sous la seule responsabilité de la Direction de l'exposition. L'audace des organisateurs de ce secteur a souvent été confrontée à des critiques et même à certaines formes de censures de la part, entre autres, de la Confédération. «Qui sommes-nous?» avec les films d'Henry Brandt, et «Un jour en Suisse» avec le questionnaire de Gulliver, ont été les sections les plus marquantes et controversées de ce secteur.

Secteur 2

«L'art de vivre» est axé sur deux thèmes: les besoins de l'homme («joie de vivre») et les conditions de formation («éduquer et créer»). Ce secteur présente les ressources (alimentation, sports, santé, maison, éducation, art, etc.) à disposition de l'homme dans les années 1960 et imagine de quoi sera fait le quotidien du futur. C'est le centre culturel de l'Expo et il fait une large place à la créativité. Il a été conçu par Pierre Bataillard.

ACV, PP 478 (Bataillard, Pierre)/1a-29b



Secteur 3

«Communications et transports», dans ce secteur, les pavillons «Les chemins de fer», «Route et circulation», «aviation», «La navigation» et «Poste et télécommunications» amènent le visiteur à s'interroger sur l'avenir des communications et de l'aménagement du territoire qu'il sera nécessaire de repenser et d'organiser.

Secteur 4

«L'industrie et l'artisanat», ce secteur expose la situation de l'industrie et de l'artisanat en Suisse au moment de l'exposition et esquisse leurs perspectives d'avenir. Mécanisation, automation, rationalisation sont les maîtres mots du secteur, on met en évidence le moyen de production plutôt que le produit lui-même. Cela permet de montrer que la Suisse, pays stable, est en pleine croissance et que son développement technique sera source de progrès. Ce secteur incite aussi à réfléchir aux conséquences moins désirables: pollution, inflation, pénurie et poids d'une main d'œuvre étrangère non assimilée.

Secteur 5

«Les échanges». Un mot d'ordre pour ce secteur: «indépendant dans l'interdépendance». Il va mettre en balance les richesses de la Suisse par rapport aux importations afin de souligner le rayonnement mondial de l'économie helvétique aussi libre que libérale. L'orchestre des machines à écrire, jouant une composition de Rolf Liebermann, est un élément qui va marquer les esprits.

Secteur 6

«La terre et la forêt», ce secteur montre que le monde de l'agriculture vit une profonde mutation. Le paysan traditionnel devient chef d'entreprise et a besoin de connaissances dans toutes sortes de domaines. Les surfaces agricoles diminuent, mais la productivité est toujours plus exigeante. Le paysan est montré faisant face courageusement et de manière dynamique aux mutations de son métier, mais souvent confronté à des problèmes financiers qu'il ne peut pas toujours maîtriser. Il a été conçu par Pierre Bataillard

ACV, PP 478 (Bataillard, Pierre)/30a-33b



Secteur 7

«La Suisse vigilante». La présence de l'armée dans le cadre de l'Expo a amené de nombreuses négociations. En effet, au départ il était prévu que l'armée expose ses ressources en armement au Palais de Beaulieu, mais le Département militaire fédéral a souhaité occuper une place au cœur du site de l'expo. Afin d'être plus en phase avec la thématique générale, l'armée va mettre l'accent sur l'histoire de la volonté de se défendre de notre pays. La forme du pavillon, sorte de hérisson, symbolise bien la résistance de la Suisse à toute pénétration étrangère.

Secteur 8

Le port, lieu de fête et de divertissement. On y trouve de nombreux restaurants, des boutiques, diverses attractions comme le p'tit train et le mésoscaphe. La nuit, les pintes, dancings et night clubs changent l'ambiance, tout comme le casino, qui suscitera d'ailleurs une certaine polémique.

«Ce qu'il faut avoir vu à l'Exposition nationale»

Deux affiches accolées, 190 x 138 cm. Ces panneaux accueillait les visiteurs aux entrées de l'Expo.

ACV, P 1000 (Exposition nationale de Lausanne 1964)/213

Témoins résiduels de l'Expo

Ces photographies présentent les aménagements qui ont été conservés après l'Expo.

Crédit photographique: Olivier Rubin, photographe aux Archives cantonales vaudoises, novembre 2013

Costume officiel des hôtesse de l'Expo

Ce costume trois-pièces, avec jaquette et manteau, peut être porté en toute saison. Il est d'un beau «rouge Expo», couleur qui peut convenir à toutes les femmes. Les boutons portent le logo de l'Expo. Quant au chapeau, c'est un modèle classique: la coiffe des Dames de Sion.

Les visiteurs l'ont trouvé seyant et agréable, les graphistes et journaux féminins l'ont rejeté en bloc!

Propriété privée

Bulletins d'informations de l'Exposition Nationale Suisse, Lausanne 1964

Ces bulletins ont été publiés à intervalles réguliers durant les dernières années précédant l'Expo. Ils présentent l'avancée des travaux et dévoilent peu à peu le contenu et la forme de l'Expo.

ACV, PP 966 (Coopérative du Comptoir suisse)/249

Si l'Expo m'était comptée, cantate satirique de Jack Rollan

Cantate profanatoire, satirique mais souriante pour chansonnier, solistes, chœurs et orchestre. Texte et musique de Jack Rollan, arrangement musical de Claude Yvoire. Double disque vinyl dans sa pochette, provenant du fonds d'archives personnelles et professionnelles de Jack Rollan.

Hymne à l'Expo

C'est l'Exposition nationale
De la position colossale
Que notre pays, béni des dieux
S'est faite à la force de ses bras nouveaux!
C'est la réunion fédérale
De nos dissensions cantonales

ACV, PP 881 (Rollan, Jack)/526 (= V 48/21)

Un napperon de l'Exposition nationale suisse de 1964 à Lausanne

Pierre Bataillard (1927-2008), graphiste et muséographe, a collaboré à la conception de plusieurs secteurs de l'Expo. Il appartient à cette jeune génération des trente-annaires-quarantennaires présente à tous les niveaux de décision et que l'on retrouvera dans les postes-clefs de la société vaudoise.

ACV, PP 478 (Bataillard, Pierre)/531

Dépliants photographiques en couleur de l'Exposition nationale de Lausanne, de 1964

Ces dépliants présentent différentes vues des secteurs de l'exposition. Ils étaient proposés à la vente comme «souvenirs» de l'Expo.

ACV, P 2000 (Cartes postales)/13 Cartes postales concernant le canton de Vaud au XX^e siècle

Chefs-d'œuvre des collections suisses

Affichette sur support cartonné présentant l'exposition des chefs-d'œuvre des collections suisses au Palais de Beaulieu pendant l'Exposition nationale.

Cette rétrospective, d'une ampleur sans précédent, groupe des peintures, des aquarelles et des dessins, ainsi que des sculptures appartenant à plus de 150 collectionneurs privés et fondations publiques. «Elle veut rendre hommage au goût, à la perspicacité et au courage des amateurs suisses pour qui l'art n'a jamais été un superflu, mais une condition naturelle et nécessaire de l'existence.»

(François Daulte, commissaire général de l'exposition)

ACV, PP 966 (Coopérative du Comptoir suisse)/273-291

La Société suisse de radiodiffusion et l'Expo 64

Lors de l'Expo 64, la télévision va démontrer de manière évidente qu'elle est devenue le nouveau média sur lequel il faut compter. La SSR (Société suisse de radiodiffusion) a reçu, quelques années auparavant, le mandat de service public. En 1964, la concession, accordée par le Conseil fédéral, est renouvelée, incluant cette fois-ci spécifiquement la télévision. Entre temps la télévision occupe une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne (le nombre d'abonnés a été multiplié par dix!).

Le stand de présentation officiel de la SSR se compose de deux parties distinctes, l'une consacrée à la radio, l'autre à la télévision. La radio expose un studio de production et un certain nombre d'attractions sonores; la télévision, quant à elle, est représentée par une installation audiovisuelle.

Le pavillon de la SSR est intégré au secteur *L'art de vivre*, qui est un cas à part puisqu'il est subdivisé en deux sous-secteurs, intitulés respectivement *Joie de vivre* et *Eduquer et créer*.

L'Expo 64 possède une dimension médiatique qu'il est impossible d'ignorer. De par le prolongement que constitue sa couverture dans les médias, elle existe *en dehors* de l'Expo. La radio et la télévision ont permis de faire vivre les événements se déroulant sur le site de l'Expo, bien au-delà des Lausannois et des milliers de personnes présentes à Lausanne, et continuent au travers de leurs archives à témoigner encore aujourd'hui.

Poste de radio (propriété privée)

(Source de référence: Olivier Pradervand, «Quelle place pour la télévision à l'Exposition nationale suisse de 1964?». In: *Exposition et médias*, sous la direction d'Olivier Lugon: L'Age d'Homme, 2012, pp. 311-325).

Triple regard du Président du Conseil d'Etat du canton de Vaud, Louis Guisan

Louis Guisan, (12.6.1911 – 13.7.1998) Avocat. Conseiller d'Etat vaudois (1954-1966), Conseiller national (1955 – 1963) et Conseiller aux Etats (1963 – 1975), libéral. Membre du Comité d'organisation de l'Expo. Il sera également directeur de la Gazette de Lausanne de 1966 à 1969, puis président du Parti libéral suisse (1972 – 1976). Il donnera de nouvelles impulsions au libéralisme romand.

Discours lors de la Journée officielle de l'Expo, 30 avril

Il parle du lien confédéral; de la diversité des apports de l'Expo; du vivre ensemble malgré nos différences, dans la compréhension mutuelle; de la symbolique de la Voie Suisse. L'expo est vue comme une vitrine de notre pays, mais aussi de notre identité.

Discours du vernissage à Beaulieu, 5 mai

Nous souhaitons que tous ceux qui auront passé quelques heures ou quelques jours à Vidy en repartent plus fortement attachés à notre pays et plus confiants dans son destin.

Cérémonie de clôture, 25 octobre

Il exprime: reconnaissance, gratitude; regret que ce soit fini; fierté que l'Expo ait eu lieu en terre vaudoise; retour sur les quelques différends qui ont eu lieu durant l'Expo; L'Expo a renforcé le sentiment de solidarité;

Et demain, que subsistera-t-il dans le cœur des Vaudois, de ces sentiments? – Il nous restera la conscience d'une dette, que nous sommes décidé à honorer. L'Exposition nationale n'a pas été seulement le temps du plaisir. Elle a prodigué les marques d'affection et de confiance de la Suisse tout entière à notre égard. Nous saurons y répondre en occupant pleinement la place qui est celle du Pays de Vaud au sein de la Confédération. Nous cultiverons nos pouvoirs, qui sont grands, qu'il s'agisse de la formation des esprits, de la culture du sol, de l'industrie ou du commerce. Peuple heureux, nous ne garderons pas tant de richesses pour notre seul usage, mais les mettrons au service de l'ensemble des Etats confédérés.

ACV, PP 804 (Guisan, Louis)/44-45-46

Quand le souvenir s'installe

«L'EXPOSITION Nationale suisse, Lausanne 1964, ferme donc ses portes. Il faisait frisquet sur les bords du lac Léman. On avait eu beau passer les houppelandes et clouer des bouts de feutre sous les portes à hauteur des paillassons: les pavillons de l'Expo, même entre les minutes du passage du monorail à travers eux, s'étaient transformés en usines à courant d'air. Il était temps de désertier et de démolir (partiellement) cet univers hors saison.»

(Extrait de: Jean Valier, In: *L'Est Républicain*, repris par la *Feuille d'avis de Lausanne*, 28 octobre 1964, p. 7).

Charte de l'Expo 64, gravée dans les dalles de Vidy

«Présenter sur la terre et sur l'eau le pays dans sa réalité
Unir vingt-cinq états dans un effort d'ensemble
Rappeler à l'homme sa raison d'être
Dégager du présent les lignes de demain
Ouvrir les voies vers l'Europe nouvelle
Agir en faveur d'une solidarité mondiale
Donner à la Suisse de nouvelles raisons de croire et de créer.»

Bilan financier

L'Expo boucla avec un déficit de 45 millions comblé par la Confédération, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

Le record des entrées a été battu dimanche 25 octobre 1964, avec le chiffre de 165 290. Le précédent record avait été enregistré le dimanche 18 octobre, avec 161 359 entrées.

La «Landi» avait enregistré 163 297 entrées le jour de la plus grande affluence.

Pour toute la durée de l'Exposition, le total des entrées a été de 11 728 706 et la moyenne journalière est établie à 65 523 entrées.

La population de la Suisse en 1960 était de 5 360 000 habitants.

Bilan archéologique

«Ce qui aurait pu être une occasion rêvée de mieux connaître l'antique *Lousonna* a en réalité fait payer un lourd tribut au passé lausannois. Le temps a cruellement manqué et les informations récoltées sont restées très lacunaires. (...) le slogan «croire et créer» choisi en 1964 incitait moins à vénérer les valeurs archéologiques du passé. On leur tourna le dos résolument et, pour ce qui concerne les vestiges de *Lousonna*, on les piétina allègrement pour déployer les structures du nouveau credo architectural.»

(Extrait de: Gilbert Kaenel, Catherine May Castella, Denis Weidman, «Expositions nationales et archéologie: un mariage agité», In: *Mémoire Vive. Pages d'histoire lausannoise*, 9, 2000, pp. 11-22).

L'Expo entre dans l'Histoire

«Notre génération conservera de l'Exposition nationale 1964 le souvenir d'une manifestation qui, quoique d'une extrême sobriété, était le grand «rendez-vous» des conceptions créatrices et esthétiques. Quand elle fermera ses portes, le visiteur s'en ira, porteur d'un souvenir agréable, sûr du chemin parcouru, l'esprit attentif aux tâches qui restent à accomplir, fermement décidé à agir pour le mieux selon les exigences des temps nouveaux, de façon à transmettre à la nouvelle génération une patrie libre et heureuse.»

(Extrait de: Ludwig von Moos, Président de la Confédération, In: *Livre d'or Exposition nationale suisse. Lausanne 1964*, Lausanne, 1964, pp. 7-8).

«Je souhaite ardemment que, déjà maintenant, mais surtout plus tard, lorsque la fête sera terminée, quand les lampions seront éteints, lorsque la décantation des souvenirs les aura rendus plus précis, l'Exposition nationale de Lausanne 1964 reste présente à l'esprit du peuple suisse comme un événement heureux qui l'aura aidé à s'engager joyeusement et avec confiance vers un avenir meilleur dans la paix et dans l'amitié.»

(Extrait de: Gabriel Despland, Président du Comité d'organisation et du Comité directeur, In: *Livre d'or Exposition nationale suisse. Lausanne 1964*, Lausanne, 1964, p. 10).

«Le principal mérite de Lausanne restera d'avoir retrouvé l'esprit d'entreprise, le goût du risque et d'avoir contribué à donner au pays la conscience de sa cohésion dans un moment particulièrement critique.»

(Extrait de: Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne entre 1958 et 1973, «Landi 1939, Expo 1964», In: *Mémoire Vive. Pages d'histoire lausannoise*, 9, 2000, p. 6).

«L'Exposition nationale de Lausanne 1964 a fermé ses portes et déjà le regard se retourne et s'accroche à des images. L'album des souvenirs ne suffit pas; il faut le musée. Ici un bistrot, là une place en granit...

Quelle erreur! La magnifique région de Vidy, incomparable patrimoine lausannois, doit être aménagé en zone de verdure, en zone de détente mariant les loisirs et les sports, voisine de Dorigny-Ecublens d'où jailliront l'Université de demain et ses satellites qui sont autant d'écoles de formation professionnelle. On n'y hypothèque pas le proche avenir sur un accès de nostalgie.

L'Exposition nationale suisse de 1964 entre aujourd'hui dans le passé. A ceux qui ont imaginé de la tenir à Lausanne, qui l'ont conçue et réalisée dans des circonstances psychologiques et économiques difficiles va notre reconnaissance.

Ils ont bien mérité du pays

(Extrait de: Max Syfrig, In: *Tribune de Lausanne*, lundi 26 octobre, p. 4).

«Et maintenant, si le pays s'est offert une belle exposition, qu'il se mette au travail pour gagner son avenir: autoroutes, meilleur enseignement scolaire, développement des équipements, et nous en passons. Sans quoi les belles phrases ne peuvent que résonner avec la profondeur du vide.»

(Extrait de: Mac, In: *Tribune de Lausanne*, lundi 26 octobre, p. 4).

Fondé sur les richesses des fonds d'archives des Archives cantonales vaudoises, en particulier du fonds Edipresse Publications S.A. (PP 886) et sur les photographies réalisées par Olivier Rubin, le diaporama met en opposition des images d'époque et d'aujourd'hui, le noir-blanc et la couleur (l'Expo a produit de nombreuses photographies en couleurs), les sites occupés par l'Expo, conservés ou réinvestis depuis. Les photographies sont regroupées par secteur de l'Expo 64.

Durée du diaporama: 13 minutes

Auteur: Olivier Rubin, photographe, Archives cantonales vaudoises, janvier 2014

Mémoire

La mémoire est empreinte, trace, témoignage. Elle est partielle et partiale, elle a des composantes physiques et affectives.

La mémoire collective est ce qu'une société veut retenir de son passé, elle est le résultat d'une construction; elle recoupe les mémoires individuelles, elle ne se confond pas nécessairement avec elles.

La mémoire est du *passé*, «caractère passé, passéité. Pour rester encore un moment dans le langage, il faut souligner deux autres remarquables modes d'expression qui ne relèvent pas de la domination du substantif: ce sont d'abord les adverbes de temps: alors, jadis, autrefois, auparavant, après, avant, etc.; ils disent les degrés de distance, de profondeur dans le temps, trait qui nous a fait caractériser la mémoire comme gardienne de la distance temporelle, et aussi les relations d'antérieur-postérieur, qui régissent la succession et donc, en combinaison avec les précédentes, l'échelonnement dans la distance, les degrés de la profondeur temporelle. Viennent ensuite les temps verbaux: (...) pensez seulement au jeu combiné de l'imparfait et du passé-simple, en français: il dormait encore lorsque quelqu'un frappa à la porte. Il est à remarquer que c'est au niveau de la phrase, donc de la première unité de discours, et plus encore dans le phrasé du discours, que les divers temps exercent leurs fonctions discriminative et oppositive. En outre, ce sont essentiellement des verbales d'action, d'état de position, que les adverbes de temps et les temps d'action, d'état, de position, que les adverbes de temps les temps verbaux modifient. Je tire de ce rapide parcours dans le lexique et dans la syntaxe du passé une mise en garde contre la tendance, qui est aussi celle du langage, à traiter le passé comme une entité, une localité, où demeurerait les souvenirs oubliés et d'où l'*anamnésis* les extrairait.»

(Extrait de: Paul Ricoeur, «La marque du passé», In: *Revue du Métaphysique et de Morale*, janvier-mars 1998, 1, p. 9).

«Nous parlons du passé à la fois comme ce qui *n'est plus* et comme ce qui *a été*. La première est de tour négatif: ne [...] plus; la seconde, qui relève de la nomenclature des temps verbaux, est de tour positif: a été.» (*Ibidem*, p. 11).

«Entre le vœu de fidélité de la mémoire et le pacte de vérité en histoire, l'ordre de priorité est indécidable. Seul est habilité à trancher le débat le lecteur et dans le lecteur le citoyen.»

(Extrait de: Paul Ricoeur, cité par François Jequier, «Les mémoires inégales à l'assaut de l'histoire: quels enjeux? In: *Cahiers de RECITS*. - Belfort: Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM). 2007, no 5, p. 50).

Lieux de mémoire

Sous le titre explicite, *Les lieux de mémoire*, Pierre Nora a cartographié et commenté les lieux de mémoire avec l'aide de plus soixante de collaborateurs parmi lesquels des historiens et des archivistes. Dans cette approche polyphonique, les archives constituent un de ces mémoires plurielles et publiques, dans le dernier et septième livre seulement, le troisième *Des France*, intitulé *De l'archive à l'emblème*.

Est «lieu de mémoire donc», pour *Le Robert*, «toute unité significative d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes, ou le travail du temps, a fait un élément symbolique du patrimoine mémoriel de la communauté». Selon Nora, «les lieux de mémoire ne sont pas ce que dont on se souvient, mais là où la mémoire travaille; non la tradition elle-même, mais son laboratoire, [...] mélange donc d'attachement sentimental et de détachement critique.»

Ainsi, *Archives* au sens d'institution de conservation et *archives* au sens de document sont des lieux de mémoire et ont des parentés avec d'autres lieux de mémoire que sont par exemple les musées, les monuments, les commémorations, les fêtes, etc.

«Musées, archives, cimetières et collections, fêtes, anniversaires, traités, procès-verbaux, monuments, sanctuaires, associations, ce sont les buttes témoins d'un autre âge, des illusions d'éternité.

Les lieux de mémoire naissent et vivent du sentiment qu'il n'y a pas de mémoire spontanée, qu'il faut créer des archives, qu'il faut maintenir des anniversaires, organiser des célébrations, prononcer des éloges funèbres, notariar des actes, parce que ces opérations ne sont pas naturelles.»

(Extrait de: *Les lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora, t. 1, Paris: Gallimard, pp. 28-29, Quarto).

La Mémoire cantonale au service d'autres Mémoires

Chaque année, les Archives cantonales vaudoises sont sollicitées pour mettre à disposition des documents pour les besoins de publication et d'exposition.

Découvrez les thèmes d'expositions renseignés par des documents originaux provenant des Archives cantonales vaudoises, entre 1996 et 2013.

1996

Cossonay 900e anniversaire

1997

Commémoration du bicentenaire de la Révolution vaudoise: *On est de Berne! Histoires de la vie ordinaire en Pays de Vaud sous l'Ancien Régime*

1998

Lieux de folie-Monuments de raison. Architecture et psychiatrie en Suisse romande 1830-1930. - Commune d'Etoy: célébration du bicentenaire

Des Vaudois à la mine. Histoire minière du canton de Vaud.

Autour de Chillon. Archéologie et restauration au début du siècle

Liberté, Egalité, ... Fraternité? Vivre la révolution en Pays de Vaud

Vaudois des régiments suisses face à la Révolution vaudoise

Les dents de la rivière

1999

Millénaire de la donation de Moutier-Grandval

Les fortifications d'Yverdon

La Rose à hauteur d'homme

2000

Il n'y a pas eu de prêt

2001

Eugène Jost, architecte (1865-1946)

Caméra Bolex

2002

Aventicum. Ville en vues

Benjamin-Samuel Bolomey (1739-1819). Un peintre suisse à la cour du Prince Guillaume V d'Orange

Géa Augsbourg. La vie au bout du crayon

Preuve par l'image. La photographie en quête de vérité

Chaplin. Les années suisses

2003

Loyse de Savoie. De la vie de château au vœu de pauvreté

Les Vaudois de Napoléon

De l'émigration à l'immigration. Vivre entre deux mondes, 1803-2003

Salon international de la haute horlogerie, Genève (Jaeger-Le Coultre)

Images du Monde. La cartographie

Les aventures d'une caméra vaudoise: Bolex-Paillard

2004

Images du Monde. Une histoire de la cartographie

60e anniversaire du Parti ouvrier et populaire vaudois

Esprit es-tu là?

2005

Aux frontières valaisannes: l'asile au coeur des Alpes (1939-1945)

La maison des vieux jours/Wohnen im Alter

2006

Corti e Città: Arte del Quattrocento nelle Alpi

1766... en passant par Lausanne

Heiliges Römisches Reich, Deutscher Nation, 962 bis 1806: Von Otto dem Grossen bis zum Ausgang des Mittelalters

François Bocion: au seuil de l'impressionnisme

200e anniversaire de la Société de Belles-Lettres

Du baiser au bébé

Armes de luxe et d'honneur de la Manufacture de Versailles - Documents et équipements du Directoire, du Consulat

Fondation Bernard et Caroline de Watteville - Chiens et Musées du Saint-Bernard

2007

Paris-Lausanne-Paris. 39-45, les intellectuels français entre la France et la Suisse

Les barons de Prangins au siècle des Lumières (1723-1814)

Moudon en vues, de la pierre à la plume

Galerie du Patrimoine

Le luxe discret des grandes familles. L'argenterie lausannoise des 18e et 19e siècles

2008

Une Suisse rebelle

Au fil du temps. Le jeu de l'âge

Albrecht von Haller: der grosse Gelehrte der Schweiz

Albrecht de Haller en Pays de Vaud: début de l'histoire des sciences naturelles vaudoises

150e anniversaire de la Société cantonale vaudoise de gymnastique

Exposition permanente (Musée militaire de Morges)

2009

Enfances volées - Verdingkinder

Drôle de zèbre. Henri Roorda van Eysinga (1870-1925)

Heinrich von Geymüller (1839-1909), Architekturforscher und Architekturzeichner

2010

Maison de Dieu, maison des hommes

Patrimoines en stock: les collections de Chillon

2011

La chasse aux sorcières dans le Pays de Vaud (15e-17e siècles)

Johann Rudolf Rahn (1841-1912): zeichnender Forscher und Pionier der Denkmalpflege

2012

Mme de Warens (Vevey 1699-Chambéry 1762), amie, maîtresse et bienfaitrice de Jean-Jacques Rousseau

En Temps et Lieux. Découverte et connaissance du monde de 1750 à 1900 et enseignement de la géographie dans le canton de Vaud au 19^e siècle

Ferdinand Lecomte 1826-1899. Un vaudois témoin de la Guerre de sécession

Otto der Grosse und das Römische Reich. Kaisertum von der Antike zum Mittelalter

Rousseau, Calvin, Genève

Exposition permanente du Musée national suisse

2013

Louis Rivier, l'intimité transfiguré

Antoine LeCoultre à l'exposition de Londres en 1851

SEL

Konrad Witz et Genève

«De l'histoire, partie de la mémoire à la mémoire, partie de l'histoire» (Pomian Krzysztof)

«Notre époque est prise de fascination pour le passé. Cette tendance désordonnée conduit à une confusion essentielle entre histoire et mémoire. La mémoire rend le passé présent, mais de façon immédiate et sélective; l'histoire, elle, permet d'appréhender la distance qui nous sépare du passé en soulignant les changements intervenus.»

(Extrait de: Régine Robin, *La mémoire saturée*, Paris: Stock, 2003, p. 16).

Le besoin de mémoire est un besoin d'histoire

«Mémoire, histoire: loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tous les oppose. La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptibles de longues latences et de soudaines revitalisations.

L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus.

La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel; l'histoire, une représentation du passé. Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensible à tous les transferts, écrans, censure ou projections.

L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire s'en débusque, celle prosaïque toujours.

La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire qu'il y a autant de mémoires que de groupes; qu'elle est par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée.

L'histoire, au contraire, appartenant à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans le geste, l'image et l'objet.

L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif.»

(Extrait de: *Les lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora, t. 1, Paris: Gallimard, 1997, pp. 24-25, Quarto)

La reformulation de la relation mémoire et histoire

«De cet échange entre mémoire et histoire, que peut-on dire de l'opposition entre vérité et fidélité, introduite par François Bédarida? Ma suggestion serait que ces deux vertus ne sont pas opposées l'une à l'autre, mais doivent être reformulées en fonction de la dialectique qui vient d'être élaborée, entre mémoire et histoire. Seule une histoire réduite à sa fonction critique satisferait au seul impératif de vérité. Seule une mémoire privée de la dimension critique de l'histoire satisferait de son côté au seul impératif de fidélité, comme y incline un usage non critique de la tradition. Mais une mémoire soumise à l'épreuve critique de l'histoire ne peut plus viser à la fidélité sans être passée au crible de la vérité. Et une histoire, remplacée par la mémoire dans le mouvement de la dialectique de la rétrospection et du projet, ne peut plus séparer la vérité de la fidélité qui s'attache en dernière analyse aux promesses non tenues du passé. Car c'est à l'égard de celles-ci que nous sommes primordialement endettés.

En même temps que sont mises dans un rapport dialectique les deux vertus de la fidélité mémoriale et de la vérité historique, les deux significations majeures de l'histoire sont réconciliées: il n'est pas possible de «faire de l'histoire», sans aussi «faire l'histoire».

(Extrait de: Paul Ricoeur, «La marque du passé», In: *Revue de Métaphysique et de Morale*, janvier-mars 1998, 1, p. 31).

Qu'est-ce qui est digne de mémoire?

Quelles mémoires pour demain?

Archiver pour témoigner, pour commémorer?

Transformer en histoire la demande de mémoires?

Les archives sont non seulement entre mémoire et histoire, elles sont à la fois mémoire et histoire, elles sont un lieu de confrontation entre mémoire et histoire.

L'archiviste est à la fois le gestionnaire et le gardien de la mémoire et de l'histoire. Il est le dépositaire de la mémoire et de l'histoire des siècles passés.

La mémoire et l'histoire sont deux représentations du passé.

«La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptibles de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel; l'histoire, une représentation du passé.»

«L'histoire exige des raisons et des preuves. C'est pourquoi l'histoire ne doit pas se mettre au service de la mémoire, elle doit certes accepter la demande, mais pour la transformer en histoire.»

(Extrait de: Lucien Febvre, «Vers une autre histoire (1949)», In: *Combats pour l'histoire*, Paris: Armand Colin, 1965, p. 437).

Mais à l'heure du tout numérique et la progression inéluctable de la dématérialisation, l'archiviste est aussi le garant des futures mémoires et histoires par ses pratiques professionnelles, son évaluation qui passe également par les éliminations. Des documents archivés ne sont pas uniquement physiques ou numériques, ils sont constitués à partir d'une démarche de sélection dont les critères doivent être transparents.

Le défi de l'obsolescence et du recours obligé aux nouvelles technologies constitue des menaces certaines sur la mémoire du futur. Celle-ci ne peut être garantie que si l'on s'en occupe dès aujourd'hui, il faut repenser la collecte, la conservation et la diffusion. Paradoxalement, aucune autre époque n'a produit autant d'archives que celle que nous vivons, n'a investi autant de nouveaux périmètres patrimoniaux, augmenter, démocratisé et décentralisé le champ du mémorable et le nombre d'institutions en charge de la conservation de la mémoire.

Dès lors, comment assurer que les questions des générations à venir pourront être renseignées parce que les informations y relatives auront été conservées dans leur diversité et dans leur intégralité? La mémoire d'une société sera celle qu'elle se sera

choisie, elle dépendra de la fiabilité et de la pérennité des structures conservatoires qu'elle se sera donnée. Ce que les générations et les siècles précédents ont su organiser et créer avec les supports de conservation (pierre, papyrus, parchemin, papier et imprimé) doit pouvoir être assumé par les nouvelles technologies qui, pour la première fois dans l'histoire des civilisations, séparent l'information de son support, peuvent la reproduire, la diffuser, mais aussi la manipuler et la falsifier, à une échelle sans pareille.

Veillons à ce que la mémoire informatique ne soit pas le fossoyeur de la mémoire historique.